la Cimade
L'humanité passe par l'autre

Causes communes

5€ janvier 2012 n°71

DOSSIER

France, terre d'intégration ?

P. 8 DIRECTION ESPAGNE, TERMINUS HENDAYE
P. 26 SÉBASTIEN BERTRAND, NAÎTRE LÀ BAS ET ÊTRE AUSSI ICI
P. 30 QUAND LE LIVRE JEUNESSE S'OUVRE AU MONDE

VOUS AVEZ DIT BIZARRE ?

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

L'enfermement tue, nous tue !

M. E. est arrivé un vendredi soir au centre de rétention du Mesnil-Amelot. Grande gigue, cheveux bruns, assez nonchalant dans la démarche. Il est accompagné de son pote. Entre ces deux là, c'est une vraie amitié, une complicité qui s'est nouée dans la rue et les galères. Ce jour là, je vois son copain, et mon collègue rencontre M. E. Quelques mots échangés avec le juge. Pas beaucoup plus de contact. Je reviens une semaine plus tard au centre. Journée intense ! Beaucoup d'arrivées, de situations évidentes d'atteintes aux droits. Et M. E !! Il ne comprend pas. Son ami a été emmené en prison. En effet, après le passage devant le juge des libertés et de la détention, et son maintien en rétention, il s'est mis à insulter la Cour et les policiers présents. Il a été déféré !

Lui, depuis qu'il est arrivé, il vit les regards, les paroles, comme une agression. Aujourd'hui, il n'en peut plus. Nécessité de me parler de son incompréhension, des insultes sur sa mère par un policier, du manque de respect à son égard, de l'injustice surtout... Je lui propose de voir le chef de centre pour que celui-ci recadre son agent. On fait un mot. Pas de suite.

Le jour suivant, il revient : cernes, joues de plus en plus creusées. Il ne dort plus. Il veut porter plainte. Contact avec le chef de centre pour qu'un officier de police judiciaire vienne prendre sa plainte. Mardi, Mercredi, Jeudi. Rien !

Le jeudi, il arrive. Il est très calme. Le discours est clair : « *Apparemment Madame, ici, on n'a pas de droits ! Mon ami va en prison parce qu'il insulte des policiers ; moi, on m'insulte, on insulte ma mère et rien ne se passe... Je ne comprends pas !* ».

Je contacte le chef de centre et je m'énerve. Une main courante est déposée ! Le monsieur vient me la montrer. C'est juste la copie d'une page d'un registre... Il me dit : « *C'est quoi ça madame ? C'est ça la justice ?* ». Je rediscute avec le commandement du CRA : « *je pense que vous n'avez pas compris... M. E. veut porter plainte.* » Le chef justifie son inaction : « *les faits ne sont pas caractérisés* ». Pas caractérisés...

Le lendemain matin, altercation et violence de policiers contre un retenu dans un des bâtiments. C'est le moment du ménage. C'en est trop pour M. E. La goutte d'eau. Il saisit un balai et se fait justice lui-même. Dans un cri plein de rage et de hargne, il retourne sa colère contre les jambes d'un policier, représentation de l'administration qui l'agresse.

Le policier sera emmené à l'hôpital et M. E. en prison. Les faits sont désormais caractérisés.

Mais l'enfermement continue à tuer...

Aurélie Vaugrenard,
Intervenante au centre de rétention du Mesnil-Amelot

La direction des étrangers est heureuse de vous accueillir

« Ce matin, je suis allée à 6h30 à la préfecture de Bobigny accompagner un monsieur pour retirer un dossier de demande de réexamen. J'en ai entendu parler des files d'attente à Bobigny. Mais le froid est bien vrai, insupportable. La file disciplinée. Certains qui sont là depuis 20h, tentent de vendre les places qu'ils ont gardées pendant la nuit : 20 euros, à négocier. Une dame annonce « *nescafé, nescafé* », un homme vend de la soupe. À 8h, un homme vient distribuer des cartes téléphoniques gratuites pour appeler au pays comme ça. À 8h30, j'entre. Un bandeau lumineux clignote « *la direction des étrangers est heureuse de vous accueillir* ». Les lettres s'affichent en différentes couleurs, la phrase se répète avec des petits effets. On dirait Noël. Les toilettes, elles, n'ont pas du être nettoyées depuis une éternité. Au guichet que j'atteins à 11h45, les visages, eux, sont fermés. »

A. V.

LE TRAIT DE… TIGNOUS

Né en 1957, Tignous dessine pour la presse depuis 1980. Il collabore notamment avec Charlie Hebdo, Marianne ou Fluide Glacial. Avec sa plume acérée, il croque aussi bien le procès Colonna que les dérives du capitalisme ou les débats autour du droit de vote des étrangers…Débats qui ont resurgi suite à la victoire historique de la gauche au Sénat à l'automne.

Clair comme l'eau de roche

Le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers est un texte clair comme de l'eau de roche, utilisant des formulations simples, facilement accessibles à tous, et notamment aux étrangers qui sont directement concernés.

Cette semaine, deux militants de La Cimade se sont penchés sur son titre II – chapitre II, qui traite de l'aide à l'entrée et au séjour irrégulier. En gros, l'aide au séjour irrégulier d'un étranger est un délit pénal ; mais ce délit ne peut donner lieu à des poursuites lorsqu'il est le fait des proches de l'étranger, cette catégorie étant strictement définie.

Consulté par un éducateur social sur le risque de poursuite pour une famille hébergeant la sœur étrangère de madame et son mari, le premier militant avait indiqué qu'ils étaient assez proches pour que les hébergeants soient pénalement protégés. Mais sitôt après il prenait connaissance d'une situation assez semblable où le délit était constitué, s'agissant là d'un gendre au lieu d'un beau-frère. Ayant de la peine à comprendre comment cela résultait du texte, le premier militant en a interpellé un deuxième, pour se le faire expliquer. Ayant enfin compris pour le gendre, et ayant analysé le texte du code, le premier militant en a déduit que les personnes, qui hébergeaient leur beau-frère en situation irrégulière étaient, eux, pénalement protégés. Ce à quoi le deuxième répondait, non sans quelque hésitation « *si j'arrive à tout bien ranger dans mon esprit il semble que oui, ils sont pénalement protégés.* »

Toutefois, pris de doute, plus scientifique que littéraire, le premier dessinait un arbre généalogique et arrivait à la conclusion « *Eh bien non, ils ne sont pas pénalement protégés* ».

Il semble qu'on puisse s'arrêter à cette conclusion, et admirer avec quelle aisance le code aide tout un chacun à comprendre qui est assez proche pour avoir le droit d'héberger ses proches.

On sera rassuré en apprenant que les premier et deuxième militants n'étaient qu'un ancien polytechnicien et un docteur en droit. Heureusement qu'ils ont avec eux des étrangers pour les aider à voir comment cela s'applique dans la vie de tous les jours.

Alain Coste, *Pau*

Sommaire

Regards

6 **Actualités**
Coup de vent sur le droit maritime. Direction Espagne, terminus Hendaye, reportage auprès de La Cimade au Pays basque.

10 **Point chaud**
Indignés cherchent démocratie

11 **Initiatives**
Mobilisation inédite des étudiants étrangers. Victoire du droit à Mayotte. Contre-sommet sur les migrations de Dakar. Le droit de vote des étrangers à nouveau en débat.

13 **Juridique**
Le délit de séjour irrégulier peut-il continuer d'exister?

Le dossier

14 **France, terre d'intégration**

La France, terre d'échanges? Un dossier pour décrypter les discours qui passent sous silence les blocages sociaux et économiques, mais aussi pour donner à voir des initiatives et des propositions pour construire un véritable vivre-ensemble.

20 **Actions**
Rencontre avec Régis Sauder, réalisateur de *Nous, princesses de Clèves*.
Reportage à la Goutte d'or, où la Maison Verte cherche à provoquer de vraies rencontres entre communautés

22 **Portrait**
Abd al Malik, se battre pour la vraie communion entre les civilisations.

23 **En débat**
Le français des migrants : de l'enrichissement mutuel à l'émancipation ? Avec Henriette Walter, Hélène Cinque et Grégory Chambat.

Trajectoires

26 **Parcours**
Sébastien Bertrand, accordéoniste du marais vendéen, et de Beyrouth…

27 **La chronique**
Ivo Livi, dit Montand, par Hervé Hamon

29 **Carnets de justice**
À la Cour nationale du droit d'asile, l'audience particulière d'une famille kurde de Syrie débarquée sur la plage de Bonifacio.

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade

télécharger le « Rapport sur les centres et locaux de rétention administrative 2010 » publié par l'Assfam, La Cimade, Forum Réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte

Découvrir et soutenir l'action de La Cimade en Île-de-France pour accompagner les femmes étrangères victimes de violences.

Commander « Migrations – État des lieux 2012 ». Un outil indispensable pour saisir les conséquences des politiques migratoires menées en notre nom

Expressions

30 **Rencontre**
Livre jeunesse et immigration, Alain Serres raconte les choix de la maison d'édition Rue du Monde.

31 **À lire, à voir**
Polémiques, histoire, voyages: des livres et des films pour mieux se questionner...

34 **Sur le web**
Fortress Europe, un site de veille incontournable.

«Causes communes» le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT: Patrick Peugeot

64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)
Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement. PEFC

COMMISSION PARITAIRE: 0513 G 90850
DÉPÔT LÉGAL : 1er trimestre 2012
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jérôme Martinez
RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin
COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Christian Brassac, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Maria Eugenia Garduño Barberena, M.G, Ivan Rubinstein, Juliette Sénécat, Anette Smedley, Laurent Tessier, Didier Weill.
ICONOGRAPHIE : Virginie de Galzain, Magali Hirn, Vandy Rattana, Gianni Giuliani.
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Mustapha Boudjemai, Pauline Boussin, Alain Le Goanvic, Luis Retamal.
PHOTO DE COUVERTURE : © Nathalie Crubézy.
CONTACT: causescommunes@lacimade.org
CONCEPTION GRAPHIQUE : © ANATOME, Magdalena Holtz
MAQUETTE: atelier des grands pêchers
IMPRESSION: Imprimerie Moderne de Bayeux

Édito

Les chemins de rencontre de la solidarité

Au début du mois de décembre dernier, douze organisations, dont La Cimade, lançaient un appel pour «la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité des droits entre Français et étrangers». Cet appel traduisait une vision politique commune: celle de la question sociale posée à tous, Français ou étrangers, avec ou sans papiers, face à l'extension de zones de non droit dans le monde du travail.
Nous le savons dans notre action quotidienne, et le disons sans cesse depuis de nombreuses années, les lois visant à «lutter contre l'immigration irrégulière» ont conduit d'abord à une précarisation administrative, sociale, économique grandissante de dizaines de milliers de migrants et de leurs familles installés en France, les poussant notamment à accepter pour vivre les conditions de travail les plus indignes dans les restaurants, les hôtels, l'agriculture ou sur les chantiers.
Ces personnes subissent par ailleurs les discours parfaitement hypocrites des pouvoirs publics connaissant parfaitement le besoin pour de nombreux secteurs de l'économie de cette main d'oeuvre corvéable tout en refusant de leur reconnaître l'existence et des droits.
Face au discours de la haine qui ferait des migrants les «voleurs du boulot des français», vieille rhétorique de l'extrême droite, les syndicats et les associations opposent une autre logique. L'urgence des mêmes droits pour tous, afin de faire reculer la précarité, et de refuser la logique de bouc émissaire réitérée chaque jour dans des déclarations nauséabondes au plus haut sommet de l'État.
Cette vision partagée, elle s'est construite peu à peu dans des entreprises, par la solidarité avec un collègue sans-papiers, un piquet de grève ou dans l'action syndicale. C'est dans cet espace que la rencontre et l'échange ont fait reculer les idées reçues et les préjugés. Tout comme dans les écoles avec RESF, ou dans de nombreuses villes ou quartiers avec le mouvement associatif, c'est en permettant la parole que la compréhension et la solidarité peuvent naître.
Le dossier de ce numéro vous propose d'interroger cet espace de la rencontre. Non uniquement dans l'action de celles et ceux qui agissent au quotidien, à La Cimade ou ailleurs, mais par un questionnement plus large, culturel, économique et social.
Des politiques publiques contribuant à la ségrégation des populations et au recul de la mixité, aux questionnements sur la place du communautaire et du religieux, nous avons souhaité apporter une autre analyse et d'autres voix afin de montrer que des solutions peuvent exister pour placer l'hospitalité au coeur de nos choix collectifs.

Jérôme Martinez | *SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE*

BOAT PEOPLE

Coup de vent sur le droit maritime

Officier de marine marchande, Julien[1], 27 ans, a connu les équipées tragiques des migrants africains en Méditerranée. Il y a quelque temps, il se trouvait comme élève à bord d'un navire *supply*, qui assurait alors le ravitaillement de plates-formes *off-shore*, au large de la Libye. Il les voyait arriver, entassés sur un grand zodiac. « *Au moins un, chaque semaine* ». À bord, une trentaine d'hommes et quelques femmes. Assoiffés, affamés et épuisés. À défaut d'une terre promise trop lointaine (Malte ou la Sicile), ils s'étaient guidés à la lueur des grandes torchères de gaz. « *Ils avaient juste une boussole de gamin !* »

« Nous avions l'obligation d'assistance à personne en danger »

« *Nous avions l'obligation d'assistance à personne en danger, mais sans réelle capacité d'accueil. C'était à chaque fois la panique chez eux pour tenter de monter à bord. Certains tombaient à l'eau. Quelques-uns même se noyaient, malheureusement. D'autres, blessés, devaient être soignés.* »
Ces sauvetages ennuyaient les Libyens de surveillance sur la plate-forme. Ceux-ci obligeaient alors l'équipage à charger à son bord un conteneur spécialement aménagé avec des grilles sur la partie haute, pour y enfermer les immigrés et les ramener à Tripoli. Dès l'arrivée à quai, la police libyenne les laissait « sécher » au soleil pendant des heures. « *Ils ne tenaient plus debout. On se faisait rabrouer si on leur apportait de l'eau.* » Puis elle les débarquait brutalement et les emmenait dans des 4x4 vers des destinations inconnues. « *Officiellement dans des camps, en attente de régularisation...* ».
Julien se souvient encore de ces « *moments très durs* » : « *C'était impressionnant de voir dans quel état physique ils étaient. Ils avaient osé cette aventure sans rien, avec très peu d'eau et de vivres. Il faut vraiment être désespéré pour faire cela* ». ▬
D. C.

1 | Le nom a été volontairement changé.

© Marie Barbier

Tombes de migrants morts en mer dans le cimetière de Lampedusa, mai 2011.

Comme chaque trimestre, *Causes Communes* se propose de décrypter un mot de l'actualité sur l'immigration

Expulsion

Latin : *pellere*, pousser, et ex, hors. Pousser au-dehors. En médecine, expulser, c'est évacuer quelque chose de son corps, l'éjecter, le rejeter, l'éliminer, le déféquer... Une action physique, organique, parfois douloureuse, qui conduit à un soulagement, une délivrance. Un mal pour un bien. Le corps expulse ce qui, gardé plus longtemps, deviendrait toxique pour sa santé, pour sa vitalité. Une violence nécessaire en somme.
En droit, expulser quelqu'un d'un lieu, c'est le chasser, le proscrire. Parce qu'il ne respecte pas les règles, qu'il a commis une faute, qu'il représente une menace à l'égard de l'ordre public. L'expulsion garantirait la bonne santé de la nation. Sanction individuelle, elle peut devenir « collective » ou « massive » comme ont tenu à la qualifier des journalistes en 2010, à propos de l'expulsion des Roms par la France. Certains insistent aussi sur la violence des expulsions dites « musclées ».
Qu'on le lise, qu'on l'entende, le terme « expulsion » évoque aussitôt une mesure radicale et brutale. Alors, pour étouffer cet effet anxiogène, les politiques et les médias le remplacent souvent par « éloignement », « retour », « reconduite ». Erronée, la synonymie entraîne une confusion entre termes juridiques.
Et ces glissements sémantiques n'ont rien d'anodin. On ne pousse plus dehors, on prend la peine d'« éloigner » (Pour protéger la nation ou l'étranger ? L'ambiguïté arrondit les angles). On décide d'un « retour » - formulation neutre. On « reconduit », ce qui paraît plus gentil, « reconduire » signifiant « raccompagner par civilité une personne dont on a reçu la visite, lorsqu'elle s'en va. » Sauf que, d'après le dictionnaire, « reconduire » s'emploie aussi « ironiquement » à propos « d'une personne que l'on chasse, que l'on expulse en la maltraitant. »
La réalité rattrape les mots.
Maya Blanc

3 QUESTIONS À **PIERRE ANGELELLI,** CHERCHEUR AU CEREGMIA* ET ANCIEN PROFESSEUR DE DROIT MARITIME À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

« Le principe de protection de la vie humaine prime sur tous les autres »

La tradition de porter assistance aux personnes en détresse en mer peut-elle connaître des exceptions ?
Le droit est clair, et depuis longtemps : les conventions internationales obligent tout capitaine à porter assistance aux personnes, « mêmes ennemies », pour autant qu'il ne mette pas en danger son équipage et ses passagers. C'est la limite légale. Mais il y a aussi des limites pratiques. D'abord, le capitaine est seul à trancher entre le danger que courent son équipage et ses passagers et le péril encouru par les personnes trouvées en mer. Ensuite, chaque État adopte ses propres textes pour rendre les conventions applicables sur son territoire, à ses navires ou à ses ressortissants. Enfin, une non-assistance peut être difficile à poursuivre : quels sont les faits, qui les a constatés, quelles étaient les circonstances, quels sont les tribunaux compétents et quel droit applique-t-on selon les pavillons, le lieu de l'événement, la nationalité des personnes en cause, etc. ?

Qui peut être jugé responsable soit de non-assistance, soit au contraire d'aide au trafic de réfugiés clandestins ?
Chacun a son rôle : les navires se doivent assistance ; les États côtiers organisent le sauvetage ; les États du pavillon sanctionnent la non-assistance ; le capitaine doit respecter les obligations édictées par son pavillon et par l'État côtier en matière de sauvetage en mer. L'inaction de l'État du pavillon, de l'État côtier ou du capitaine peut engager leur responsabilité. Bref, il n'y a pas en soi de difficulté théorique. Celle-ci vient plutôt de la personne (étrangère) sauvée : Veut-elle rentrer dans son pays ? Si oui, le rapatriement est réglé par voie consulaire. Sinon, le capitaine et la compagnie peuvent être poursuivis par les États « d'accueil » pour avoir facilité l'entrée irrégulière d'un étranger[2]. Le capitaine peut alors s'exonérer en montrant qu'il a sauvé la vie de la personne recueillie, ou qu'il a obéi au Service de sauvetage[3]. Le principe de protection de la vie humaine reste donc supérieur aux autres (frontières, ordre public, etc.).

Le sauvetage en mer implique-t-il obligatoirement un débarquement et un transfert en lieu sûr ?
En droit, le devoir d'assistance n'oblige pas le navire (sauf ordre du Service de sauvetage de l'État côtier) à modifier son itinéraire pour débarquer les personnes sauvées en mer à l'endroit de leur choix. Dès lors que les personnes recueillies ne sont plus en danger de se perdre en mer, le capitaine peut les débarquer dans le lieu de son choix (destination finale ou port d'escale), à condition, bien sûr, que ce lieu ne constitue pas en soi un danger pour les personnes sauvées (zone de guerre, lieu isolé dépourvu de moyens de survie, etc.). Lorsque la personne recueillie est étrangère et « réfugiée » au sens de la convention de Genève de 1951, elle ne peut pas en principe être refoulée à la frontière (c'est-à-dire rester sur le navire), mais l'État d'accueil dispose d'un très large pouvoir discrétionnaire pour apprécier la situation. Lorsque la personne recueillie est victime de la traite d'êtres humains (ou de passeurs pratiquant le trafic illicite de migrants), le refoulement est possible.

Propos recueillis par Dominique Chivot

** Centre d'étude et de recherche en économie, gestion, modélisation et informatique appliquée, Université des Antilles et de la Guyane.*

Pierre Angelelli

2| en France, art. L.622-1 du CESEDA, code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

3| en France, art.122-7 et 122-4 du code pénal

CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES

Direction Espagne, terminus Hendaye

La politique du chiffre justifie de plus en plus le remplissage des centres. À la frontière espagnole, gare aux gens de passage…

© Audrey Hoc

Le centre de retention d'Hendaye, vue d'arrière.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À HENDAYE.

15 h 30 : le TGV 8515 en direction d'Irùn va bientôt entrer en gare d'Hendaye. Deux hommes en civil traversent la voiture en dévisageant brièvement chacun des passagers. Sur la plate-forme, ils enfilent à l'avant-bras un brassard rouge de la police. Puis ils reviennent et se penchent sur un homme en polo vert, chevelure brune et teint bis, assis près d'une fenêtre. Lui fouille dans ses poches et leur tend un, puis deux papiers. Eux lui montrent le sac posé sur le porte-bagages et lui font signe de les accompagner. Le trio descend du train. Dans la petite gare, un cordon de policiers déployé permet, comme à certaines arrivées, de mieux tendre le filet.

Pour ce Pakistanais interpellé, l'Espagne se réduira à ces montagnes aperçues du commissariat de police, à trois cents mètres de la gare, où il est conduit. Le drapeau tricolore flotte en permanence sur la façade. L'État français affiche ses couleurs en Pays basque. On y amène ceux qui ont été interpellés dans les trains, mais aussi dans les cars, stoppés et fouillés au péage de Biriatou. Les contrôles désormais pratiqués sur réquisition se déroulent le plus souvent de nuit. Les Paris-Lisbonne ou Paris-Madrid trains de pèlerins de Lourdes.

Un lieu de transit

Le centre de rétention administrative est un petit bâtiment, créé en 1984, et rénové aux normes pénitentiaires en 2008, qu'on peine à apercevoir derrière un mur surmonté de barbelés. Aucun panneau n'indique son existence, juste à côté du commissariat où se fait le tri sommaire au cours des gardes à vue. Au CRA, on retrouve très souvent des gens de passage, qui ne résident pas en France, et qui se demandent ce qui leur arrive. Hendaye est un lieu de transit pour le Maghreb, mais aussi l'Amérique latine ou même, bizarrement,

La « politique du chiffre » trouve ici son application la plus mécanique

d'*Eurolines* nourrissent ces contingents. Il y a même ceux que la police espagnole renvoie en vertu de petits arrangements frontaliers. Ce sont parfois des chauffeurs de taxi qui les avaient guidés… jusqu'au commissariat de police d'Irùn. Pour ne pas parler des rafles opérées jusqu'à une époque récente dans les

4| Police aux frontières, anciennement Police de l'air et des frontières.

l'Angleterre. Des migrants, mais aussi tout simplement des gens qui retournent chez eux, partent en vacances ou parfois même rentrent d'un week-end au Portugal. La moindre faille ou obscurité dans les preuves d'identité et le couperet tombe. Quelques-uns sont renvoyés chez eux. Mais d'autres seront « réadmis » au Portugal ou en Espagne ; d'autres encore ne seront pas expulsables, faute de reconnaissance par leurs services consulaires.

Et une grande majorité d'entre eux finira par être libérée par l'administration ou par un juge après des recours. Qu'importe : la « politique du chiffre » chère au gouvernement français trouve ici son application la plus mécanique. Il faut remplir les trente places. Un retenu enfermé

À PERPIGNAN, UN CONSTAT PROCHE

De l'autre côté des Pyrénées, le centre de rétention de Perpignan a une plus grande capacité (48 places), mais il est actuellement fermé pour travaux de rénovation. La Police aux frontières va prendre en charge ce bâtiment, jusqu'à présent administré par la gendarmerie. Le constat, là-bas, est proche de celui dressé à Hendaye : des interpellations le plus souvent à la frontière (gares de Perpignan et de Cerbère, péage du Boulou), avec des réquisitions du procureur systématiques depuis juin ; des hommes jeunes (une majorité de Marocains), qui résident rarement en France. « *Avec 80%, nous avons le plus fort taux de reconduite à la frontière* », précise Clémence Viannaye, qui officie pour La Cimade à Perpignan avec une autre salariée. Et qui constate un climat de tension permanent.

en moyenne pendant une dizaine de jours dans l'une des quinze chambres du centre, c'est un bâtonnet de plus dans le rapport de la PAF[4]. Une « bûchette ». Et une promesse de prime à la fin de l'année.

Maintenir à flot

Ces policiers font leur travail. En revanche, dans la zone de vie du premier étage, trois personnes se préoccupent du désarroi et des souffrances. Non loin du réfectoire et de l'espace « famille et femmes », leurs portes sont ouvertes : l'infirmière, la permanente de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et Sarah, salariée de La Cimade, régulièrement aidée par un bénévole, Georges. « Ici, *l'aide juridique est assez limitée car beaucoup d'entre eux, ne résidant pas en France, ont peu d'arguments propres à leur situation à faire valoir, explique cette jeune femme blonde à l'accent ensoleillé du Gers. On les écoute, on leur explique les démarches et surtout on les maintient à flot* ». Sarah descend dans la cour pour une partie de ping-pong ; Georges va leur acheter des cigarettes, le week-end et les jours fériés, ces jours où il est le seul œil extérieur à pénétrer les lieux. « *Une boîte de lait en poudre périmé et c'est nous qu'ils viennent trouver* ». La taille limitée du centre réduit les situations de crise, du genre grève de la faim. Mais, ici, « *c'est tellement inflammable !* » Un toxicomane qu'on abandonne à lui-même ; une femme en crise de nerfs parce qu'elle a fini par comprendre où elle se trouve : il suffit d'un rien. L'arrivée d'une famille avec des enfants, par exemple, choque les autres retenus et avive les tensions. Sarah et Georges gardent notamment un souvenir amer : celui de Kosovars embarqués un beau matin sans même avoir été présentés au juge des libertés et de la détention, alors qu'on leur avait dit qu'ils allaient à l'audience. La mère venait d'être ramenée brutalement au centre après avoir été hospitalisée. La préfecture de Pau hésite désormais à transférer des familles à Hendaye, en raison du tapage médiatique qui accompagne de tels placements. Le centre dut accueillir un jour un bébé de seize mois…

Libre, et après ?

Entre des policiers qui la tolèrent et des retenus parfois suspicieux, Sarah doit construire son espace. Pour éviter l'isolement, elle s'implique dans l'activité locale : animation d'émissions de radio mais aussi, bien sûr, participation à un groupe de La Cimade très actif à Bayonne. Ce vendredi soir, tous se retrouvent devant l'hôtel de ville pour le rendez-vous mensuel du « cercle de silence ». Quarante-neuf présents : « *C'est pas mal* », dit Audrey. Puis vient l'heure de la réunion dans les locaux de la Confédération des familles.

100

retenus au centre d'Hendaye depuis le 1er janvier ont été libérés : 85 par un juge (par recours) et 15 par l'administration (pour cause de fin de rétention, non reconnaissance par le consulat ou raison médicale). Soit 57% des personnes placées dans ce CRA.

On y évoque le sort d'une famille kirghize et d'une autre d'Albanie. Hélène, la présidente, s'interroge sur les risques de ces situations d'urgence. Me Laurence Hardouin, l'avocate qui a à son actif au tribunal une belle brochette de libérations, rassure. Mais la question revient, lancinante : « *une fois libres, qu'est-ce qu'on en fait ?* ». On parle d'élargir le réseau, on réfléchit aux hébergements et l'on répète que ces gens ne devraient jamais moisir dans ce centre. L'Europe de Schengen avait gommé les frontières. Le gouvernement français les a réinstallées. Ici même, au Pays basque. Un pays sans frontières naturelles.

Dominique Chivot

© Dominique Chivot

Cercle de silence devant l'hôtel de ville de Bayonne, novembre 2011.

Indignés cherchent démocratie

Le mouvement, qui a fait tache d'huile en quelques mois, n'oublie pas les immigrés.

Place Syntagma, Athènes, juin 2011. Cela fait quelques semaines que le mouvement des « indignés » a surgi Plaça del Sol à Madrid, et il commence à essaimer. Devant le Parlement grec, quelques tentes colorées se dressent entre banderoles et affiches. Dans un coin de la place, serrés sous l'ombre minuscule d'un arbre, une dizaine d'hommes noirs aux vêtements fatigués tentent de vendre des sacs clinquants, de contrefaçon, indifférents aux revendications de ces « indignés ». Pourtant, en haut de la place sur les escaliers, des pochoirs en anglais pour le droit des migrants ont été peints entre des slogans antiflics ou contre l'austérité. Dans cette ville que l'on pensait préoccupée uniquement par la crise de la dette, des mains prennent le temps de dénoncer le sort fait aux étrangers.

Quelques mois ont passé. Le campement de la place Syntagma a été démonté et les mobilisations à Athènes contre l'austérité se sont multipliées, plus violentes, plus désespérées. Ailleurs, le mouvement des « indignés » est devenu sujet de multiples éditoriaux et de numéros spéciaux en s'étendant au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. À Tel Aviv, New York, Bruxelles, Londres ou Lisbonne, des tentes se montent et se démontent sur les places publiques, autant de comptes *twitter* et d'assemblées éphémères se créent, des slogans s'inventent, se traduisent. « *Nous sommes les 99%* », « *ils ont plus mais nous sommes plus* », « *ERROR 404, democracy not found* », « *nous ne sommes pas anti-système, c'est le système qui est anti-nous* »... Tous semblent se retrouver autour de la dénonciation d'un capitalisme financier débridé bafouant les droits humains, et pour se réapproprier une démocratie trop lointaine et indifférente aux clameurs des rues.

DE NOUVEAUX ESPACES DE DÉBAT

Bien sûr, la multitude des revendications laisse perplexe celui qui souhaiterait expliquer le mouvement, tirer des conclusions. Surtout que, comme le rappelle Edgar Morin, « *le présent n'est perceptible qu'en surface. Il est travaillé en profondeur par des sapes souterraines, d'invisibles courants sous un sol apparemment ferme et solide.* »[5]

Cependant, en ce moment effervescent, le sol de notre présent paraît tanguer légèrement pour ouvrir de nouveaux espaces de débats. Comment ne plus être les victimes impassibles d'une logique économique qui nous échappe ? Comment se réapproprier la démocratie ? Quelle place pour l'État dans l'économie ? Entre ces questions transparaissent les enjeux des migrations. Bien sûr, la place de l'étranger dans nos sociétés peut sembler une question anecdotique à côté du changement de paradigme demandé par les mouvements « indignés ». Pourtant, elle concentre nombre des enjeux soulevés lors de ces mois de mobilisation. On a pu voir, d'ailleurs, à Madrid ou à la Bastille se constituer des groupes de travail « migrations » à côté de ceux sur la démocratie ou les marchés financiers. En effet, plus que tous autres, considérés comme hommes et femmes jetables, les migrants ont subi les premiers la logique financière poussée à son extrême, logique meurtrière, qui considère la démocratie et les principes d'égalité et de justice sociale comme autant d'obstacles à plus de profit.

C'est la jeunesse occidentale hier choyée et aujourd'hui précarisée qui a donné son visage aux « indignés ». Mais aujourd'hui il est clair qu'en questionnant les fondements mêmes de nos sociétés, ce mouvement a ouvert de nouvelles perspectives qui permettront peut-être, entre autres, d'avancer vers un droit à la mobilité pour tous ou vers la construction d'un vivre ensemble démocratique.

Agathe Marin

5| Edgar Morin, *La Voie, Fayard,* janvier 2011

© Vandy Rattan

15 octobre 2011, manifestation des indignés, Paris.

les migrants ont subi les premiers la logique financière poussée à son extrême

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

« Préférence nationale » à l'entrée des entreprises ?

La mobilisation contre la directive du 31 mai reste forte

© DR

« étudiants du monde, ne venez pas en France », manifestation Paris, automne 2011.

La mobilisation des étudiants étrangers n'a pas faibli cet automne. Avec toujours en ligne de mire, la circulaire Guéant-Bertrand du 31 mai dernier. Et les témoignages se sont multipliés par centaines. Le service de la main-d'œuvre étrangère a reçu des consignes : les refus aux demandes de titre de travail sont passés en quelques mois de 50% à 80%. Le durcissement dans l'attribution des cartes de séjour est bien réel. Il faut scrupuleusement vérifier qu'aucun salarié français n'est susceptible d'occuper le poste proposé au nouveau diplômé étranger.
Le ministre de l'Intérieur a tenté d'expliquer ce durcissement par une simple application de la loi de 2006. Celle-ci limite à six mois le passage du statut d'étudiant à celui de salarié pour celui qui « *a vocation à rentrer dans son pays d'origine* ». Et il a affirmé que ces changements de statut avaient augmenté de 35% en 2011. Mais les présidents d'université ont dénoncé cette atteinte aux conventions passées avec les établissements étrangers. La conférence des grandes écoles et les directeurs d'écoles d'ingénieurs y ont vu un réel préjudice pour l'image de la France et pour ses entreprises. Alerté par cette levée de boucliers, Laurent Wauquiez a tenté une médiation pour assouplir ces consignes de rigueur. Mais rien n'indiquait alors que le ministre de l'Enseignement supérieur réussisse à faire fléchir son collègue du gouvernement. C'est paradoxalement la politique d'immigration choisie, supposée favoriser l'immigration professionnelle, qui se trouve malmenée. Les masques tombent : la « préférence nationale », chère au Front national, semble désormais avoir pignon sur rue. Au cœur de l'actuel pouvoir.

D.C.

OUTRE-MER

Victoire du droit à Mayotte !

À Mayotte, les expulsions sont massives et quotidiennes. Les interpellations ont lieu partout, et notamment dans les bangas (habitations) au petit matin, les personnes arrêtées passent ensuite moins de vingt-quatre heures dans un centre de rétention hors normes avant, le plus souvent, d'être expulsées vers Anjouan, aux Comores. Conjoints de Français, parents d'enfants français, étrangers malades, mineurs, aucun étranger n'est à l'abri de ces expulsions expéditives. En 2010, 26 000 personnes ont ainsi été expulsées de Mayotte, contre 28 000 depuis la métropole !
Pour les militants de La Cimade, qui sont présents ponctuellement dans le centre de rétention, il est presque impossible de faire respecter les droits de ces personnes. Ils parviennent seulement à éviter quelques expulsions en saisissant la préfecture. Peu d'avocats sont disponibles pour défendre les migrants, souvent précaires, et surtout les recours contre les expulsions ne sont pas suspensifs en Outre-mer. Un étranger peut ainsi être renvoyé de force, alors que le tribunal administratif n'a pas encore eu le temps d'étudier sa situation. L'administration se sent souvent libre de procéder illégalement et d'expulser n'importe qui. Cependant, en octobre dernier, par trois fois, suite à des actions en justice menées par La Cimade et le collectif contre la vie chère, la préfecture a été condamnée pour des expulsions illégales et a reçu l'obligation de faire revenir les personnes, qu'elle avait renvoyées de force à Anjouan. Ces victoires redonnent espoir dans les tribunaux, même si en Outre-mer s'appliquent de nombreuses dispositions dérogatoires au droit français.

© Martine Bertin

Mamoudzou

CITOYENNETÉ

Le droit de vote pour les étrangers, une occasion historique

© DR

Grâce à la victoire historique de la gauche au Sénat, la question du droit de vote pour les étrangers a ressurgi dans le débat public. Cette promesse de campagne de François Mitterrand avait jusque-là été bloquée et enterrée par la Chambre haute, à droite. L'annonce de l'examen du texte, voté par l'Assemblée nationale en 2000 et accordant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers pour les élections locales, a déclenché des réactions de part et d'autre, Nicolas Sarkozy se prononçant clairement contre cette mesure malgré le soutien qu'il lui avait accordée en 2005.
Il reste beaucoup d'obstacles pour que les quelque 2,4 millions de personnes étrangères non communautaires présentes en France puissent voter et être élues dans leur commune. Cependant, cette mesure apparaît aujourd'hui essentielle pour l'avenir de la démocratie et de la société française. C'est aussi par la participation politique que l'on construit le vivre -ensemble.
La Cimade a choisi de faire de cette mesure, une de ses propositions leviers pour 2012.

EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les propositions de La Cimade pour inventer une politique d'hospitalité sur le site **www.lacimade.org/politiquehospitalite**

MOBILISATIONS

Troisième sommet citoyen euro-africain pour la libre circulation à Dakar

Le 23 novembre 2011, le Sénégal a accueilli à Dakar la troisième conférence euro-africaine sur la migration et le développement, regroupant les ministres compétents d'Afrique centrale et de l'Ouest, du Maghreb et d'Europe. Cette rencontre, qui a pour objectif d'élaborer la « Stratégie de Dakar » pour la période 2012-2014, est basée sur un rapport de force déséquilibré et sur une conception sécuritaire des phénomènes migratoires. La société civile a donc organisé un contre-sommet, comme en 2006 à Rabat et en 2008 à Paris, sur le droit à la libre circulation des individus. Ce rendez-vous pour la liberté de circulation des individus a permis de dénoncer avec force les nouvelles législations de plus en plus répressives envers les migrants, le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne, l'enfermement, le refoulement, la discrimination, la xénophobie et de manière générale les mauvais traitements infligés aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés. Il a également été l'occasion de rappeler qu'il ne faut pas considérer le développement comme un outil de diminution des « pressions migratoires ».
La mobilité humaine est un facteur de développement pour les pays de départ, de transit et d'accueil.

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

LE DÉLIT DE SÉJOUR IRRÉGULIER CONTRAIRE À LA DIRECTIVE « RETOUR » ?

EN FRANCE, CONTRAIREMENT À D'AUTRES PAYS EUROPÉENS, LE SEUL FAIT D'ÊTRE EN SITUATION IRRÉGULIÈRE EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉLIT PASSIBLE D'UNE PEINE DE PRISON POUVANT ALLER JUSQU'À UN AN.

En règle générale, du fait de la surpopulation carcérale et de la surcharge de travail des juridictions, le parquet décide de ne pas poursuivre pénalement et de remettre l'étranger interpellé aux mains de l'administration qui tentera alors de l'expulser. Cependant, en 2009 il y a eu tout de même 597 condamnations pour séjour irrégulier dont 197 ont donné lieu à une peine d'emprisonnement ferme.
Mais le 28 avril 2011, par l'arrêt El Dridi, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a remis en cause l'existence de ce délit. Elle s'est prononcée sur le cas d'un étranger qui était resté en Italie après y avoir reçu une mesure d'éloignement et qui avait été alors condamné à de la prison.
La Cour a estimé que condamner un étranger à de la prison, du seul fait de s'être maintenu sur le territoire malgré une mesure d'éloignement est contraire à la directive « retour ». En effet, cette directive vise avant tout à rendre plus efficaces les politiques de renvoi des pays européens. Or condamner un étranger à de la prison, c'est retarder d'autant son expulsion. On peut donc penser qu'à plus forte raison, condamner un étranger à de la prison pour le seul fait d'être en situation irrégulière, avant même qu'il n'ait reçu une mesure d'éloignement, soit aussi clairement contraire à la directive « retour ». C'est dans ce sens d'ailleurs que s'est prononcée la Cour de justice de l'Union européenne dans un arrêt du 8 décembre. Concrètement, un étranger interpellé en situation irrégulière ne pourra plus être placé en garde à vue puisqu'il ne sera plus passible d'une peine de prison. Or en 2010, il y a eu 74 000 personnes placées en garde à vue sur la base du délit de séjour irrégulier. Cette décision européenne freinera peut être l'administration dans sa course au chiffre effrénée entraînant interpellations massives et gardes à vue abusives.
Toutefois, cet arrêt introduit quelques ambiguïtés par rapport à l'arrêt El Dridi précédemment cité. En effet, la CUJE y considère que la directive « retour » ne s'oppose pas à l'emprisonnement d'un étranger en situation irrégulière lorsque celui-ci a été placé en rétention et qu'il s'est maintenu sur le territoire français suite à sa libération.
Il reste donc encore beaucoup à faire pour obtenir la dépénalisation du séjour irrégulier, mais ces décisions européennes marquent certainement un pas dans le bon sens.

© Magali Hirn

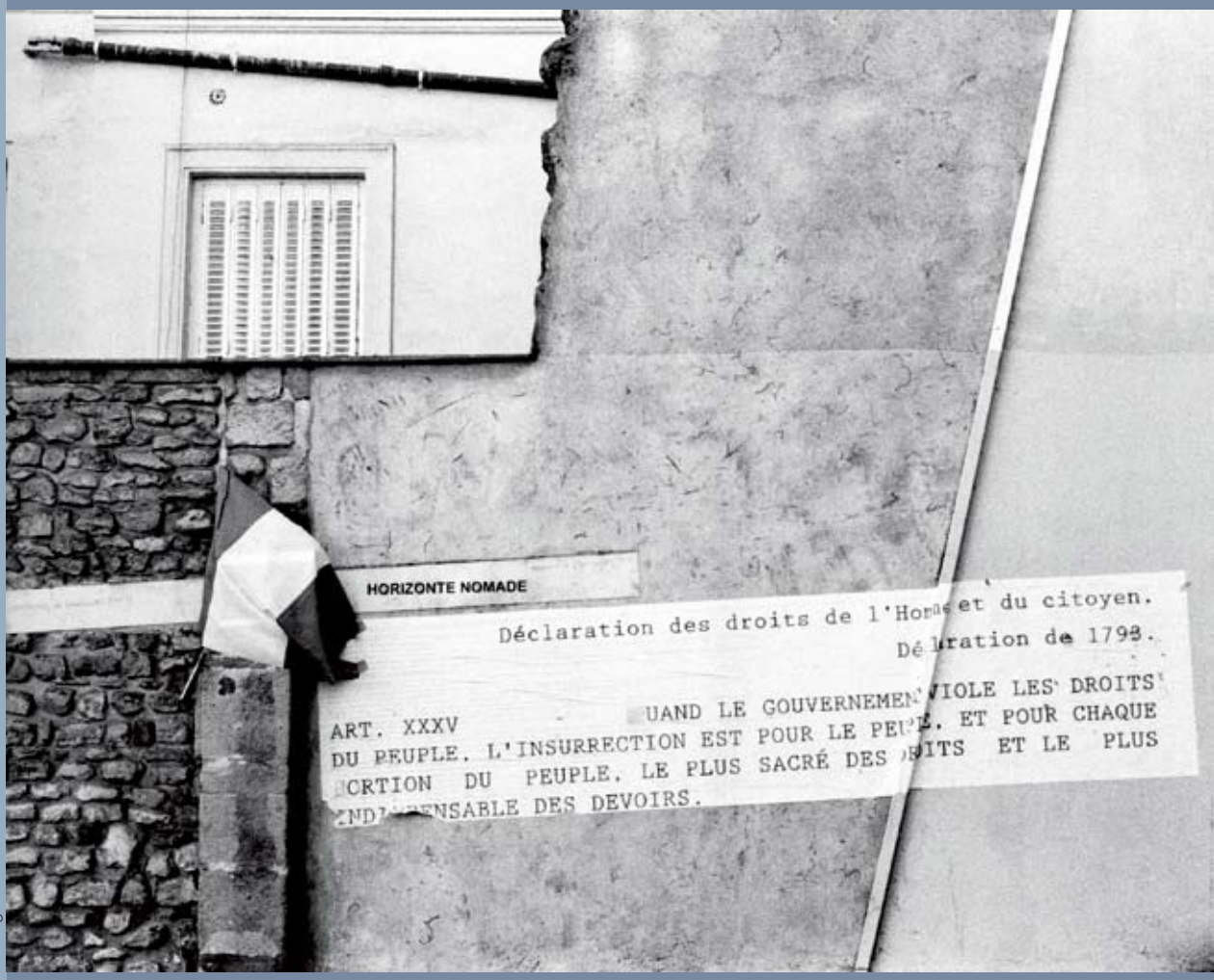

© Virginie de Galzain

Horizon nomade,
Paris 2009.

France, terre d'intégration ?

Le poids des mots. Dieu sait s'ils sont le baromètre du vivre ensemble. N'avez-vous pas entendu dire que les Français ne se sentaient plus « chez eux » ? Que ceux qui arrivaient, devaient « s'assimiler », pour « épouser notre culture » ? Ces propos glaçants sont ceux d'un ministre actuel de la République. Voici donc les nouveaux venus, ces boucs émissaires, menaçant notre « identité » ! Ce dossier s'est employé à dénicher quelques-uns des procès simplistes ainsi instruits devant des cloisonnements culturels, qui passent sous silence les blocages sociaux et économiques.

Le *casting* est riche : Le rappeur Abd el Malik explique pourquoi il cherche à travers son art le consensus plutôt que la confrontation. Le réalisateur Régis Saudet raconte pourquoi les lycéens de Diderot à Marseille ont aimé *La Princesse de Clèves*. Le journaliste Marc Cheb Sun voudrait que l'on traite tout le monde d'égal à égal. Le militant associatif Mustapha Boudjema pointe les manipulations. Et notre ami Stéphane Lavignotte témoigne des échanges nourris dans sa Maison Verte de la Goutte d'Or. Enfin, le débat public, organisé à Montreuil, a permis à une linguiste, une comédienne et un pédagogue de dresser un constat commun : le français, nourri d'apports permanents, est bien une langue que chacun s'approprie. Pour échanger, pour partager.

Les mots ont du poids

Les discours officiels stigmatisent l'immigré, qui serait incapable de s'intégrer à la société française. Ces discours font fi de la ségrégation sociale et spatiale et de la discrimination à l'emploi.

« *Les Français, à force d'immigration incontrôlée, ont parfois le sentiment de ne plus être chez eux, ou bien ils ont le sentiment de voir des pratiques qui s'imposent à eux et qui ne correspondent pas aux règles de notre vie sociale*». Le 17 mars 2011, sur Europe 1, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur donne le ton. Dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 31 mai 2011, il expliquera plus longuement sa vision d'une société en péril dont la survie dépendrait de la bonne volonté des immigrés à se fondre dans le moule hexagonal : « *si nous savons à quoi ressemblait la France d'hier, nous ignorons encore ce qu'elle sera demain. (...) Les générations successives d'immigrés qui se sont établis dans notre pays au cours du temps ont toujours su partager notre conception du vivre-ensemble, notre histoire nationale et nos valeurs. (...) Aujourd'hui, les Français, comme la plupart des peuples, sont en proie au doute.* »

En zone urbaine sensible, 52,6% de la population est issue de l'immigration

Au travers de ces discours politiques, comme au travers de nombreux reportages sur le communautarisme ou l'islamisation de la société, la France apparaît désormais menacée dans une culture et une identité qui seraient étrangement figées. La faute en incomberait aux nouveaux venus, musulmans, qui, culturellement, ne pourraient pas « faire société » et préféreraient vivre en communauté, dans certains quartiers. La multiplication des restaurants halal, la prière dans la rue à la Goutte d'or ou la présence de femmes voilées seraient autant de preuves d'un « défaut d'assimilation » des immigrés récemment arrivés. On retrouve là l'opposition entre les bons migrants d'antan qui se sont fondus dans la société, et les mauvais immigrés d'aujourd'hui, incapables de devenir Français.

Ces images renvoyées d'une France cloisonnée, ségréguée reflètent une certaine réalité. Dans son dernier rapport, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) décrit la société française comme « *segmentée, marquée par des difficultés du vivre-ensemble, traversée par des phénomènes communautaires croissants et en proie à une importante crise identitaire* » [6].

Cependant, cette réalité d'une société divisée, de territoires fragmentés, est appréhendée et expliquée aujourd'hui presque uniquement par le prisme culturel. Jamais n'est posée la question de la mixité sociale, des discriminations à l'emploi, de la ségrégation spatiale. Il semble plus commode d'expliquer le cloisonnement de la société par des facteurs culturels, indépassables.

Ainsi l'illustre la forte médiatisation à l'automne 2010 de l'ouvrage d'Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*. Malgré les précisions de l'auteur qui rappelait que « *ce sont les conditions d'accueil et d'insertion en France de familles et de jeunes issus de traditions très différentes qui posent problème* » [7], l'idée est restée que la surreprésentation de jeunes d'origine africaine ou maghrébine parmi les jeunes délinquants s'expliquerait par des facteurs culturels. De même, la récente étude de Gilles Kepel sur la construction du lien social à Clichy-sous-Bois / Montfermeil a donné lieu à des titres comme « *Quand le halal devient le socle de nos valeurs* » (*France Soir*) ou « *La place croissante de l'islam en banlieue* » (*Le Monde*). L'étude souligne pourtant que « *cette revendication*

© Pierre-Yves Brunaud

6| Rapport 2010 CNDH, page 386

7| « Ces "facteurs culturels" qui favorisent la délinquance, selon Hugues Lagrange », Télérama, 7 octobre 2010

8| « Banlieue et islam, deux rapports au destin médiatique très différents », Laurent Mucchielli, 12 octobre 2011, Le Monde.fr

9| Rapport 2010 CNDH, page 386

10| Cette France-là, *Rapport d'audit de la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy*, mai 2011

11| Insee, Portrait social de la France, 2011

12| Rapport 2011 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles

13| Ibid.

14| Déclaration de Claude Guéant, 17 novembre 2011, AFP.

15| Tribune de Claude Guéant, « Quelle France pour demain ? », *Le Monde*, 31 mai 2011

identitaire (la montée de l'islam) ne doit pas être prise au pied de la lettre ; elle est une manière de demander son intégration dans la société, pas forcément de rompre avec elle »[8] et d'ajouter que le principal problème reste l'emploi.

La lorgnette de l'islam permet en effet de passer sous silence les véritables causes économiques et sociales du délitement de la société. Ainsi, le rapport déjà cité de la CNDH rappelle que « *les figures de l'étranger et des musulmans sont inséparables, dans l'imaginaire collectif, des craintes qui fondent le sentiment d'insécurité, que celle-ci soit civile, économique ou sociale* »[9]. C'est donc bien la construction de l'intégration comme un problème aux racines culturelles qu'il faut dépasser.

Malgré l'illusion actuelle des « bons migrants d'antan », d'autres populations immigrées ont déjà servi d'épouvantail dans le passé. Gérard Noiriel dévoile ainsi que l'immigration a été appréhendée comme un problème pour la première fois lors d'une rixe entre ouvriers français et italiens en 1881[10]. Des Italiens ont sifflé la Marseillaise lors d'un défilé pour protester contre la stigmatisation et la surexploitation dont ils étaient victimes. Mais pour les politiques et la presse de l'époque, ce geste a été perçu comme la preuve de leur défaut d'assimilation.

La lorgnette de l'islam permet de passer sous silence les véritables causes économiques et sociales du délitement de la société.

Aujourd'hui encore, il est indispensable de se pencher d'abord sur la ségrégation sociale et spatiale dont font l'objet les immigrés et leurs descendants. En 2008, 8,4% des personnes vivant en France sont immigrées et les descendants directs d'immigrés représentent 11% de la société[11]. Mais en zone urbaine sensible, c'est 52,6% de la population, qui est issue de l'immigration[12]. Et si les immigrés habitant en zone urbaine sensible acquièrent autant la nationalité française que les autres, seuls 57% de ceux vivant en Zus ont le sentiment d'être perçus comme Français, contre 78% en dehors.[13]

Pourtant au lieu de mettre en place des politiques volontaristes en matière de logement, d'emploi ou d'éducation, les pouvoirs publics se contentent de remettre à la mode le vieux discours assimilationniste, forgé dans la doctrine coloniale et qui avait pourtant été éradiqué des discours politiques depuis les années 80 : « *les étrangers que nous accueillons doivent adopter nos coutumes* »[14], « *s'assimiler c'est épouser notre culture (...) c'est se fondre dans un destin collectif* »[15]. Or rejeter l'entière responsabilité de l'intégration sur les populations immigrées, sans leur donner les moyens de faire société et sans engager la société d'accueil, c'est aller encore plus loin dans leur exclusion sociale, économique et politique.

Enfin, il ne faudrait pas oublier que les mots ont du poids. Ces discours d'extrême droite qui prônent l'assimilation n'ont d'autres effets que de dresser une communauté contre l'autre au nom d'une vision archaïque de la République. Ils contribuent aussi bien que le chômage ou la ségrégation scolaire à cloisonner encore plus une société française repliée sur elle-même, malgré son histoire riche de métissages et de diversité. ***A.M.***

De l'assimilation à l'inclusion : question de vocabulaire

Intégration

L'intégration d'une personne dans un groupe donné décrit le processus par lequel un individu, initialement perçu comme extérieur au groupe, est progressivement considéré comme faisant partie de ce groupe. Dans le débat public, en France, le terme est le plus souvent utilisé à propos des immigrés, voire de leur descendance.

Si l'on se fie à la définition première du terme, c'est bien le groupe qui intègre, ou non, un individu. L'intégration devrait donc, en bonne logique, désigner les gestes du groupe vis-à-vis des nouveaux arrivants, les «politiques d'intégration». Dans les faits, l'intégration est aujourd'hui présentée comme un «devoir» de l'individu arrivant : «il doit s'intégrer». Le paradoxe est qu'un individu ne peut décider ni forcer un groupe à l'intégrer. Il ne peut, à la rigueur, que se comporter en essayant d'imaginer ce qu'on attend de lui.

Assimilation

L'assimilation est le mouvement par lequel un individu abandonne totalement sa culture d'origine pour adopter les valeurs du groupe qu'il est censé intégrer.

Le terme d'assimilationnisme regroupe l'ensemble des courants idéologiques et politiques qui ont voulu, au cours de l'histoire, faire disparaître d'un pays les particularismes (culturels, religieux, régionaux) : il s'agit de rendre ce pays culturellement unifié et homogène. Tous les individus de ce pays sont alors censés avoir la même religion (révocation de l'édit de Nantes), la même langue (éradication des langues régionales sous la III[e] République).

Inclusion

L'inclusion (contraire de l'exclusion), désigne les théories contemporaines, qui tentent de lutter contre l'exclusion de certains individus, sans pour autant leur imposer une forme d'assimilation qui les force à abandonner une partie d'eux-mêmes, ni en faisant peser sur eux un devoir d'intégration sur lequel ils n'ont finalement que peu de prise. Les théories de l'inclusion font plutôt reposer sur la société d'accueil la responsabilité de s'organiser, de fonctionner de telle manière qu'elle n'exclue pas de fait certaines catégories de la population : minorités culturelles, sexuelles, personnes handicapées, etc. ***Laurent Tessier***

POUR ALLER PLUS LOIN : Stéphane Lavignotte, *Vivre égaux et différents*, éditions de l'Atelier, 2008.

Inventer des espaces de mixité, c'est s'adresser à quelqu'un d'égal à égal

Rencontre avec Marc Cheb Sun, directeur de la rédaction de ***Respect Mag***

« La France n'est plus une terre d'échanges. D'abord, la vision qu'on a de la migration s'est considérablement durcie. Même pendant le débat de la primaire PS, quand on parle d'immigration, on ne parle que de Sans-Papiers. Être migrant, serait forcément être sans-papier ! A contrario, on parle très peu de tous ces jeunes Français issus des minorités ou des quartiers, qui ne rêvent que de partir ! C'est quand même significatif qu'aujourd'hui pour une certaine jeunesse, le rêve ne soit plus français. Pourquoi ces jeunes ne croient-ils plus à la France ? Du coup, dans ce contexte, l'échange se réduit à une peau de chagrin.

Au-delà des questions de migration, les espaces de vivre et de faire ensemble se sont considérablement restreints. Les quartiers sont non seulement socialement mais aussi ethniquement orientés. La société de plus en plus cloisonnée. Et les cinq années qu'on vient de vivre ont contribué à séparer encore plus les populations, dans tous les sens ! La défiance et la peur sont prégnantes partout. Ce n'est pas un constat optimiste, mais il ne faut pas s'y limiter. Il est de notre devoir d'inventer des espaces de vivre et surtout de faire ensemble.

La société n'a pas réalisé qu'au-delà d'une question de justice sociale, elle ne peut se priver de complexifier son identité.

Mais, attention, la vision compassionnelle ça suffit ! Cessons de voir ces populations comme des gens qu'il faut aider. Inventer des espaces de mixité, c'est s'adresser à quelqu'un d'égal à égal, ce n'est pas vouloir être son sauveur.

Or la société française n'a pas réalisé que, au-delà d'une question de justice sociale, elle ne peut se priver de complexifier son identité et de reconnaître toutes ses composantes. Pas seulement pour être « juste » avec les autres, mais pour être cohérente avec elle-même, et pour ne pas rater son avenir.

Cela ne se fera que sur le long terme. Partout, le métissage des sociétés s'est fait dans une douleur extrême, dans un rapport de domination dans un premier temps. Autant il faut enseigner et transmettre cette histoire, autant ce métissage né de cette histoire violente est ce que nous avons de plus précieux au monde. Or la France n'a rien fait de cet héritage. Regardez le visage de nos dirigeants, tous ces hommes blancs de plus de 50 ans qui viennent du même milieu !

Pour changer cette situation, il faut construire une vision à long terme. Cependant il y a des mesures d'urgence à prendre dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la culture, de la recherche universitaire. Il faut des politiques volontaristes ! »

Propos recueillis par Agathe Marin

POINT DE VUE

Pour une véritable politique d'intégration

À l'aube du big bang des banlieues, au début des années 80, le bon vieux processus d'assimilation était tombé en panne avec les ouvriers indigènes issus des colonies et importés lors des 30 Glorieuses. Leurs ingrates progénitures faisaient du raffut dans leurs cages à lapins et revendiquaient, un travail, le droit à la différence, à la double culture, à l'égalité (marche des Beurs). On leur proposa alors un nouveau deal, *l'intégration*. Injonction et main tendue de l'État-Providence censée compenser les déficits sociaux, urbains des quartiers dits sensibles… en échange de la paix sociale !

Mais faute de continuité républicaine, de croissance, et donc de moyens et de volonté, les dispositifs prirent la tournure de *cauteres sur une jambe de bois*. Voire pire, ils devinrent parfois contreproductifs à l'idée même d'intégration, s'appuyant sur des réflexes coloniaux (la carotte et le bâton) pour gérer les difficultés : approche militaire de la sécurisation des quartiers, sollicitation des imams et de supplétifs, voire de « caïds », bonnes œuvres et octroi de compensations sur un mode clientéliste (un local, un tour à la mer, un strapontin dans l'administration ou un parti..). Rapidement les frustrations face aux nombreux « plafonds de verre », la ghettoïsation et la stigmatisation grandissantes des quartiers, contribuèrent à un regain de tensions et de replis ; les hordes de zoulous et les foulards s'invitant jusque dans les écoles, les centres villes. Le comble est que cela discrédita les approches sociales au profit d'options sécuritaires et d'un discours néo-réactionnaire! Une fenêtre de fraternité multicolore s'était bien ouverte avec la victoire au Mondial de l'équipe de France black-blanc-beur. Mais les attentats de New York qui suivirent mirent fin à cette parenthèse féerique et créditèrent la théorie d'un inexorable *choc des civilisations* dans lequel l'Occident aurait pour spectre menaçant *l'Arabe Musulman*.

Ce qui allait justifier la vision manichéenne et croisadesque imposée par le Shérif mondial d'Outre Atlantique ! Résultat des courses, les Beurs se beurisaient, les Africains se blackisaient, les Juifs se feujisaient, tandis que les Blancs se gauloisdesouchisaient. Chacun chez soi et Dieu pour tous ! Enfin chacun le sien ! Quant aux Chinois, qui eux avaient réglé leurs problèmes avec Dieu et savaient qui ils étaient, ils comptaient les points en ouvrant le tiroir caisse.

2011 ouvrait pourtant de nouvelles perspectives. *Le Printemps Arabe* démontrait, quoiqu'il en soit des incertitudes actuelles, que arabité et islam pouvaient aussi rimer avec soif de liberté et de démocratie. Mais au même moment, Sarkozy, Cameron et Merkel décrétaient l'échec et la « fin du multiculturalisme » après avoir affirmé déjà que l'Europe était d'essence blanche et chrétienne ! Ernest Renan et sa définition éthique de la nation doit se retourner dans sa tombe.

Certes ce récit est un peu caricatural, mais il est nécessaire de pointer les simplismes et les manipulations qui alimentent et se nourrissent des angoisses de la société en occultant quelques vérités sociologiques, historiques. En France, la remise sur pied d'une véritable politique d'intégration, ne pourra se faire sans des moyens conséquents et une réelle volonté pour lutter contre la ségrégation spatiale, sociale ; sans un véritable travail mémoriel, de reconnaissance et de réconciliation au regard des passés douloureux avec les populations issues des anciennes colonies ; sans une refonte plus équilibrée des rapports nord-sud et des relations bilatérales assainies avec les pays d'émigration. Enfin sans un véritable État de droit et un élargissement des outils de démocratie permettant de garantir l'égalité, de réduire au mieux les discriminations et de favoriser la participation des minorités. Cela renvoie à une vision progressiste, non figée et raciale des concepts de citoyenneté, de nation et d'identité. Il s'agit aussi d'accès à l'éducation et à la culture pour que l'uniformisation par le bas, imposée par les médias de masse, les replis communautaires et les obscurantismes, ne soient plus les seules alternatives. Certains discours en cette période pré-éléctorale ne sont pas forcément rassurants de ce point de vue !

Mustapha Boudjemai | *MILITANT DES MOUVEMENTS POUR L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, PROFESSIONNEL DE TERRAIN IMPLIQUÉ DEPUIS LES ANNÉES 80 DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA PRÉVENTION SUR LES SECTEURS URBAINS SENSIBLES D'ÎLE-DE-FRANCE*

© Pierre-Yves Brunaud

Nous, jeunesses de France

Dans son documentaire « Nous, princesses de Clèves », Régis Sauder scelle la rencontre entre culture classique et culture des cités. Et prouve, s'il le fallait, que ces deux-là sont imbriquées par leurs codes et leur résonance.

Régis Sauder, dans votre travail, vous dressez le portrait d'une France remplie de zones d'exclusion dont sont victimes en premier lieu les jeunes des cités…
Oui, et en même temps, ces jeunes ne sont pas dupes, ils sont tout à fait conscients du rôle et de la place que la société leur réserve. L'envie culturelle est présente, mais ils savent qu'il existe des barrières, que cela va être plus difficile pour eux d'y avoir accès. Cela, parce qu'il existe un réel écart entre leurs lieux de vie – le documentaire a été tourné au lycée Diderot, dans les quartiers nord de Marseille – et les lieux de culture.

Ce qui ressort surtout, c'est cette mise à l'écart et de la part de l'institution et de celle de la cellule familiale…
Leurs parents ont d'autres préoccupations, comment se loger, se nourrir, accéder à l'emploi. Résultat, la culture passe au second plan. Le lycée et l'institution scolaire deviennent donc les derniers remparts et les derniers lieux où l'État est représenté. Aller au lycée et aller à la rencontre de la culture devient extrêmement important. Et ce, malgré les diminutions récurrentes de moyens. Pour réaliser le documentaire, nous avons mis en place, avec l'équipe enseignante, un atelier pédagogique à double fonction. D'abord, celle d'accompagner ces jeunes à la découverte de l'œuvre de Mme de Lafayette. Ensuite, celle de la mise en relation avec l'institution culturelle – dans le film, les lycéens se rendent à Paris et découvrent notamment le Louvre.

Avec ce documentaire, ces jeunes ont pris conscience du poids et de l'importance de leur parole.

Depuis sa sortie en mars dernier, avez-vous revu ces jeunes et que disent-ils de cette expérience ?
Outre le fait qu'ils aient monté les marches du festival de Cannes avec moi, ils ont surtout pris conscience du poids et de l'importance de leur parole. Celle-ci a abondamment été commentée. Elle a pris de l'importance dans le débat national. Elle donne aussi du sens à ce qu'ils vivent et, avec eux, beaucoup de jeunes. Cela a également permis de poser cette autre réalité : ce n'est pas parce qu'on vient d'une cité qu'on parle mal. Le documentaire a clairement posé qu'il n'existait pas d'un côté le langage des banlieues et de l'autre celle du XVII[e] siècle.

Propos recueilli par Pierre-Yves Bulteau

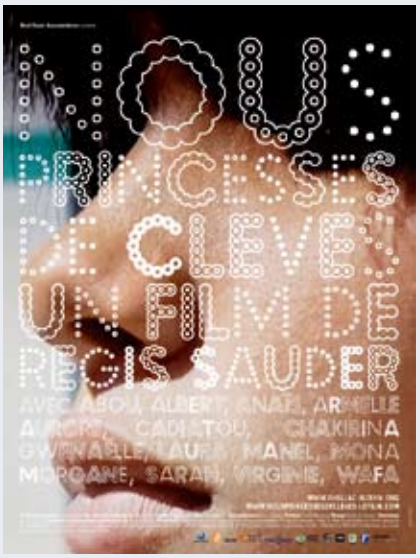

© Pierre-Yves Brunaud

La Goutte d'Or, terre d'échange ?

Dans ce quartier où 36 % des habitants sont nés à l'étranger contre 18 % en moyenne à Paris, des lieux comme la Maison Verte cherchent à provoquer de vraies rencontres entre communautés.

Le quartier de la Goutte d'Or a été médiatisé autour des prières de rue dans la rue Myhra, et de réactions virulentes à une supposée « islamisation » du quartier. L'« apéro géant saucisson et pinard », lancé via Facebook en juin 2010 puis interdit, est-il le signe d'un repli identitaire ?

Située au sud du 18e arrondissement, la Goutte d'Or est l'endroit rêvé pour acheter des produits exotiques, un lieu vivant où se côtoie de longue date une foule mélangée. Les lieux ont d'abord accueilli des provinciaux, puis une immigration européenne, d'Afrique du Nord et sub-saharienne, aujourd'hui chinoise. D'après les associations, le quartier est moins préoccupé au quotidien par le phénomène des prières de rue (en cours de résolution avec la mise à disposition de lieux de prière) que par des problématiques sociales. 27 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, contre 11 % à l'échelle parisienne.

La diversité entraîne des quiproquos et il faut mener un travail constant de dialogue.

Des espaces de tolérance s'essaient au travail interculturel, tels que l'Accueil Goutte d'Or, l'Olympic Café – un emblème du quartier, ou encore le Centre des cultures de l'Islam.

L'interculturalité c'est « *à chaque fois, bidouiller pour qu'il se passe quelque chose* »

Située un peu à l'écart, rue Marcadet, la Maison Verte reçoit un public venu surtout de la Goutte d'Or. Le pasteur Stéphane Lavignotte anime cette paroisse protestante inclusive et maison de quartier. Elle abrite, entre autres, des activités de culte, d'accompagnement social, soutien scolaire et alphabétisation, des concerts, débats, et depuis peu, une coopérative alimentaire.

À la Maison Verte, on veut « *désinsulariser, faire vivre une communauté où les gens se découvrent* ». Qu'ils soient différents de par leur origine, religion, milieu, genre, orientation sexuelle ou handicap. L'interculturalité selon S. Lavignotte, c'est « *à chaque fois, bidouiller pour qu'il se passe quelque chose* ». Via des initiatives comme ce projet de ciné-club visant à projeter des films accessibles à la fois à des personnes sourdes, aveugles et handicapées moteur, suivis d'un débat. La veillée de Noël sera organisée par des protestants, des catholiques et des musulmans.

Les bénévoles aussi apprennent à collaborer : « *Au départ, les femmes chargées de la braderie trouvaient impensable d'effectuer le tri des vêtements avec des hommes africains : ce n'était pas un travail d'homme. Finalement, cela s'est très bien passé.* » La diversité entraîne des quiproquos et il faut mener un travail constant de dialogue.

Et si une personne portant un voile intégral se présentait à la Maison Verte ? « *Ce qui m'intéresse*, répond le pasteur, *c'est ce que la personne a dans la tête, pas ce qu'elle a sur la tête* ». À voir la bonne humeur et la foule mélangée de sa braderie, son approche a de l'avenir.

Juliette Sénécat

Abd al Malik, le consensus au bout du verbe

Dans la catégorie des rappeurs, Abd al Malik détonne. Sa culture pourrait être celle de la révolte douce. De la prise de conscience qui vire souvent au consensus. Un acte culturel et politique revendiqué.

Face à une scène artistique aseptisée, il s'offre deux solutions. Soit l'on transforme ce lieu d'expression en vitrine politique, en lieu de confrontation. Soit l'on en fait un lieu de communion. Porté par la religion soufiste, le rappeur Abd al Malik appartient à cette deuxième catégorie. Celle de ces artistes médiatiques qui ne cessent de prêcher la bonne parole. «*Rien de bon ne peut sortir sans l'amour et l'acceptation de l'autre*», harangue-t-il. Au risque de se faire taxer d'artiste consensuel.

Dans un article du Monde diplomatique, publié en septembre 2008, le journaliste Jacques Denis ne dit pas autre chose. «*L'extrême prévisibilité du verbe d'Abd al Malik ne saurait faire taire l'orage qui menace au-delà du périphérique. Il ne constitue en fait que la face audible de minorités devenues visibles par une belle opération de communication.*»

© BFC

En somme, l'accusation porterait sur le politiquement correct de la démarche. Face à la posture clairement antisystème d'un groupe comme la Rumeur ou le rap ciselé d'une Casey, Abd al Malik serait passé de l'autre côté du périph', celui du discours trop «*facilement récupérable politiquement par la droite ou la gauche*». Une vraie question, à l'heure où l'un des derniers endroits de résistance à la pensée unique reste la scène. Une question que n'élude pas celui qui est né du bon côté de la rocade francilienne – à Paris, d'un père haut fonctionnaire congolais – avant de grandir dans le quartier du Neuhof à Strasbourg, suite au divorce de ses parents.

De la descente sociale à la rencontre sociale

Rencontré le 11 septembre dernier, l'artiste, au fin liseré de moustache, répond que si «*certains voient de la communication dans (s)a démarche, il s'agit en fait de se battre en faveur de la vraie communion entre les civilisations. Ce dialogue, c'est celui du partage, de l'acceptation de l'autre dans la différence, de l'écoute et j'oserais presque dire de l'amour. Cela peut paraître un peu gros mais pour moi, c'est essentiel, vital.*»

C'est de cette singularité, de ce que l'on est individuellement, que peut naître un collectif fort.

Bien loin de sa jeunesse, entre vol à la tire et vente de drogue, Abd al Malik veut faire de son ancienne descente sociale une nouvelle rencontre sociale, au cœur de cette France multicolore, multiraciale, bien loin de cette assignation culturelle qui voudrait qu'un ancien gamin des quartiers ne prône que violence et appels à tout saccager.

Dans son livre *Qu'Allah bénisse la France*, le rappeur prêche donc pour ce vivre ensemble où «*tout le monde peut avoir le courage d'être lui-même pour faire avancer les choses*, nous a-t-il expliqué. *C'est de cette singularité, de ce que l'on est individuellement, que peut naître un collectif fort. Car plus un individu a confiance en lui, a foi en lui d'une certaine manière, plus il fera bouger les choses. Pour moi, c'est pareil. Tout ce que je fais va dans ce sens-là. Que ce soit en musique, en littérature ou même au cinéma, je suis effectivement dans une démarche activement consensuelle, positivement consensuelle.*»

Actuellement en pleine adaptation cinématographique de «Qu'Allah bénisse la France», l'artiste, auréolé d'une victoire de la musique en 2011, sortira courant mars un recueil de poèmes intitulé «le Dernier Français». Une inspiration à la Prévert en guise de réponse poétique aux flots actuels des discours politiques.

Pierre-Yves Bulteau

Le français des migrants : de l'enrichissement mutuel à l'émancipation ?

Le samedi 5 novembre 2011, Causes Communes organisait à la bibliothèque municipale de Montreuil une rencontre ayant pour objet le rapport au français des migrants. Comment la langue française intègre-t-elle et reflète-elle les migrations ? Comment peut elle être un outil d'émancipation pour les étrangers ou les Français d'origine étrangère ? Enfin quels enjeux sociaux, économiques et politiques se dessinent derrière l'usage de la langue et son appropriation ?

Pour réfléchir à ces questions, étaient conviés : Henriette Walter [16], professeur honoraire de linguistique à l'université de Haute Bretagne, et membre du Conseil supérieur de la langue française ; Hélène Cinque, comédienne, metteur en scène et directrice de troupe ; et Gregory Chambat [17], professeur en classe de liaison et d'accueil et auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation.
Nous retranscrivons ici un résumé des trois interventions, très complémentaires, qui furent suivies d'un riche débat avec un public passionné. L'introduction d'H. Walter permet de poser les termes du débat, en rappelant que les langues des « étrangers » n'ont pas toujours été perçues comme des menaces pour notre langue mais ont au contraire, à toutes les époques, contribué à enrichir le français. À la suite de ce rappel, les interventions de H. Cinque et G. Chambat rendent compte de deux expériences très concrètes d'appropriation du français par des migrants, la première dans le cadre d'un atelier théâtre et l'autre à l'école.

Henriette Walter : *le français venu d'ailleurs ?*
Le français est bien une langue d'origine latine, mais qui s'est enrichie auprès d'un grand nombre de langues. Dès le IIIe siècle, les Gaulois avaient commencé à envoyer leurs enfants à l'école latine et eux-mêmes avaient appris le latin, un latin qu'ils avaient émaillé de mots gaulois (alouette, sapin, ou char).
Mais le premier gros arrivage de mots venus d'ailleurs a été celui des populations germaniques, avec, par exemple : guêpe, hareng, héron, hêtre, guerre, guérir, jardin... D'autres Germains, les Vikings, laisseront peu de traces dans notre langue (duvet ou turbot, par exemple), mais tout de même des noms de lieux, en Normandie, comme Honfleur, Harfleur, Barfleur, où fleur signifie "baie, crique".
Cette langue française qui, à la faveur de l'agrandissement du royaume, s'était répandue très au-delà de la région parisienne, a bénéficié de l'apport d'autres langues issues du latin (oc, oïl, francoprovençal, catalan, corse), langues germaniques (flamand, francique lorrain, alsacien), langue celtique (breton) et langue basque, qui a précédé toutes les autres sur le territoire : choucroute, quiche, béret, avoine, échantillon, gamin, cèpe, palombe, bizarre, brioche, bijou, abeille, salade...
Le Moyen Âge sera une époque d'échanges linguistiques avec l'arabe (algèbre, gazelle, amira, coton, alcôve), le persan (azur, jasmin) ou le turc (gilet, savate).
Au XVIe siècle le français a puisé abondamment et avec délices dans la langue ...

italienne (banque, calepin, réussir, soldat, aquarelle, solfège), mais ce n'est qu'au XVII[e] siècle que l'on emprunte à l'espagnol (cédille, moustique) et au portugais (marmelade, pintade), qui véhiculent aussi des noms exotiques venus d'au-delà des mers (chocolat, tomate, par l'espagnol, mangue, macaque par le portugais).
Les emprunts à l'allemand (album, statistique, trinquer) et aux autres langues de l'Europe ont été bien moindres : cosaque au russe, robot au tchèque, coche au hongrois, tungstène au suédois...
Enfin, depuis près d'un siècle, c'est essentiellement de l'anglais que viennent les emprunts. Juste retour des choses puisque l'anglais tout au long de son histoire avait jusque-là abondamment emprunté au français : tennis, standard, nurse ou challenge ne sont que des allers et retours, mais il y a aussi bagage, clown, stop, et même sentimental...

© Gianni Giuliani
Henriette Walter

Le français, qui était notre objectif, va devenir le seul instrument qui va permettre à un groupe d'échanger.

Gregory Chambat : le français, langue d'émancipation ?

Cette histoire des mots que propose Mme Walter, c'est quelque chose que les élèves apprécient beaucoup. Chaque jour, je travaille avec eux « le mot du jour » : sa construction, son histoire. Je m'occupe d'une CLA (Classe de Liaison et d'Accueil) en collège. Ces classes existent dans un certain nombre d'établissements. Elles sont destinées à accueillir les enfants qui viennent d'arriver en France. Ce qu'on a appelé pendant un temps les élèves non francophones, et qu'on appelle aujourd'hui des « primo-arrivants ». C'est-à-dire ces enfants qui sont là depuis quelques semaines, quelques jours parfois.
Pour ces élèves a été crée le FLS : Français Langue Seconde ou Français Langue de Scolarisation. La langue de communication (bonjour, merci, demander son chemin) s'acquiert en quelques mois. Les enfants sont 24h sur 24 dans un bain linguistique français, avec des copains qui parlent le français... Le professeur a donc un autre rôle, qui est de leur apprendre une langue bien particulière, cette langue de l'école : le vocabulaire des exercices, des consignes. Une langue remplie d'implicites, d'attentes, d'allant de soi, qu'on doit réussir à leur expliciter (...)
Pour arriver dans ce moule de l'école, on a toutes les marges qu'on veut. Quelle finalité donner alors à cet enseignement ? Est-ce qu'il s'agit simplement de formater rapidement les enfants pour une intégration ?
Face à ce questionnement, j'ai essayé d'imaginer, avec d'autres collègues, d'autres méthodes. Notamment, j'ai mis en place avec mes élèves un conseil, dit de coopérative ou de coopération, inspiré de ce qu'on peut trouver dans les classes Freinet ou dans la pédagogie institutionnelle. À un rythme hebdomadaire, les élèves se retrouvent, pour faire le point sur le fonctionnement de la classe : leurs difficultés, leurs problèmes, mais aussi pour proposer des projets et suivre leur évolution, ce qui permet aux enfants d'avoir une prise sur leur enseignement, sur leurs apprentissages. C'est aussi un apprentissage de la démocratie. Depuis plusieurs années, chaque vendredi ce conseil, fonctionne avec quinze individus qui doivent discuter de leur quotidien, des problèmes rencontrés dans la classe : disputes, félicitations, proposition de sortie, de changement d'organisation des tables dans la classe.
Le français, qui était notre objectif, avec nos exercices de grammaire, de conjugaison, et qui avait aussi un côté *étranger*, va devenir l'outil, le seul instrument qui permet à un groupe de réfléchir ensemble, d'échanger, de partager, de se disputer, d'entrer en conflit, de résoudre ces conflits. Tout cela à partir d'une langue qu'il va falloir s'approprier pour pouvoir se défendre, revendiquer, expliquer, exposer...

Hélène Cinque : le français pour une histoire commune ?

Je suis metteur en scène, comédienne, je dirige des stages, je mène des ateliers. Donc la construction du collectif, et le rapport à la transmission est pour moi aussi extrêmement important. Il y a quelques années, La Cimade était venue vers le Théâtre du Soleil, au sein duquel je travaillais. Le projet proposé était d'associer l'apprentissage de la langue française avec le théâtre. Qu'est-ce que le théâtre pourrait

Hélène Cinque

16| Voir entre autres : *Le Dictionnaire des mots d'origine étrangère* (avec Gérard Walter), Larousse, 1991 ou encore L'Aventure des mots français venus d'ailleurs, Robert Laffont, 1998.

17| Dernier ouvrage paru : *Pédagogie et révolution*, éditions Libertalia, 2011.

Gregory Chambat et Hélène Cinque

apporter de plus à ces personnes, c'était le point de départ. Je me suis saisie de ce projet avec beaucoup de curiosité et d'envie... et d'inexpérience. Je suis donc allée vers eux, en salle de classe. Et on est restés dans cette salle, où il était absolument impossible de les faire se lever, bouger, enlever les tables, ne pas être assis, cachés (...) Au bout de huit mois j'ai réussi à enlever les tables, mais surtout je leur ai expliqué pourquoi j'étais là : on allait monter un spectacle. Sur les trente, trois ont dit « *c'est génial* » et les autres ont dit « *c'est hors de question, on ne fera jamais de spectacle. Je ne veux pas être debout, je ne veux pas jouer* ». J'ai dit : « *mais vous n'êtes pas obligés d'être debout, de jouer mais ça n'empêche pas un spectacle* ». On a commencé à travailler autour du souvenir : « *la première fois où je suis arrivé à Paris* », « *le plus beau jour de ma vie* ». On est parti sur des thématiques qui appelaient à l'émotion. Et à partir de là, je leur ai dit : « *vous prenez du papier, des crayons et vous écrivez. – Ah mais on n'écrit pas français – c'est pas grave, vous écrivez dans votre langue, vous écrivez ce que vous pouvez et ce que vous voulez à partir de ces intitulés là* ».
Et petit à petit s'est créé un groupe, une troupe : « *mettez-vous à plusieurs et essayez de traduire ce texte pour que ça devienne un récit. Je ne vous demande pas de le jouer, mais je vous demande à un moment donné que quelqu'un du trio ou du quatuor que vous avez formé puisse nous le lire ou nous le raconter à partir des quelques phrases que vous avez pu écrire* ». Petit à petit des histoires se sont composées. Ils étaient devenus les acteurs et les récitants, même ceux qui voulaient rester assis lisaient ou racontaient le texte, tandis que les plus courageux, qui étaient debout, devaient jouer ce qui leur était raconté.

Petit à petit des histoires se sont composées. Ils étaient devenus les acteurs et les récitants

Un jour je leur ai dit : dans trois mois, on est accueillis au Théâtre du Soleil, sur le grand plateau, et on joue, on a déjà 500 spectateurs assurés. Ils ont tous participé (...) Tout s'est finalement construit sur les huit derniers jours avant de jouer. Et l'expérience s'est ainsi renouvelée quatre années.

Débat animé et retranscrit par Laurent Tessier

+ EN SAVOIR PLUS

• Abd Al Malik, *Qu'Allah bénisse la France*, Albin Michel, 2004

• Gregory Chambat, *Pédagogie et révolution*, Terra incognita, octobre 2011

• Stéphane Lavignotte, *Vivre égaux et différents*, éditions de l'Atelier, 2008.

• Gérard Noiriel, *Gens d'ici venus d'ailleurs. La France de l'immigration de 1900 à nos jours*, éditions du Chêne, 2004

• Patrick Weil, *Liberté, égalité, discrimination. L'« identité nationale » au regard de l'histoire*, Grasset, 2008

• Respect mag, un trimestriel pour « décoloniser nos imaginaires, apprendre à vivre ensemble » à retrouver en kiosque

• La Cimade, *40 propositions pour inventer une politique d'hospitalité*, 2011

« Droit d'asile, visages de l'attente », documentaire de Nadège Bonnet Chelhi qui a suivi un des ateliers théâtre animés par Hélène Cinque

Ligne [de]Photographies de Pierre-Yves Brunaud. Les photographies présentées dans ce dossier font partie d'une série originale de panoramas aux stations de la ligne 2 du métro parisien. Autant d'arrêts qui figent l'espace d'un instant la diversité des quartiers, de leurs identités. Des détails qui disent la ville, son présent et son histoire.

http://pierre-yves.brunaud.site.picturetank.com

Naître là-bas et être aussi d'ici

L'océan Atlantique en guise de mère. Sébastien Bertrand est arrivé chez ses parents en avion… Neuf mois après avoir vu le jour à Beyrouth, il a grandi au bord des plages de Saint-Jean-de-Monts. Une adoption. Pas une adaptation. Loin, bien loin des assignations culturelles et identitaires établies.

© PYB

Accordéon diatonique en bandoullière, Sébastien Bertrand retrouve quelques airs qu'il a joué en compagnie de Yannick Jaulin lors de son retour au Liban. (Crédit PYB)

BEYROUTH – Liban. En cette fin octobre, le quartier d'Achrafieh profite des dernières douceurs d'un été indien qui baigne encore les ruelles de sa fine chaleur. Un léger vent s'enroule dans les cheveux. Faisant respirer une ville en asphyxie permanente. Chassant pour un temps le tourbillon des klaxons et des crissement de pneus. Éloignant le vrombissement de l'incessant ballet des grues qui allongent jusqu'à l'excès cette capitale, jadis petite Suisse du Moyen-Orient, devenue artère folle d'une civilisation à nouveau éprise de vie.
Épris de vie, Sébastien Bertrand l'est aussi. Depuis toujours. Peut-être parce qu'avant de prendre le nom de Bertrand, il s'appelait Bouchara. Deux « B » en guise de Bonne nouvelle qui ont d'abord signifié l'inconnu. De mère inconnue. Celle-là même qui le laissa un matin de janvier 1973 aux pieds de la crèche du quartier chrétien de Beyrouth. À la bonne grâce des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. « *Comme lui*, explique sœur Josèphe, *on recueillait près de 400 enfants par an.* » Des enfants qui, pour la plupart, ont tous été adoptés par des couples français.

> « Après ma naissance, j'aurais dû porter une Kalachnikov. Au lieu de ça, la destinée m'a mis un accordéon diatonique entre les mains. »

En cet été 1974, ce sont les plages de Saint-Jean-de-Monts, en Vendée, qui attendent Sébastien. Un territoire ancré dans la culture maraîchine que porte en lui son père adoptif. Un patrimoine qui va devenir sien. « *Après ma naissance, j'aurais dû porter une Kalachnikov*, raconte le musicien. *Au lieu de ça, la destinée m'a mis un accordéon diatonique entre les mains.* » Un cadeau en forme d'héritage. Faisant de lui le représentant d'une culture et d'une double appartenance qui va le guider. Qui le guide toujours. À cette nuance près. De taille. « *Dire que je suis quelqu'un de biculturel n'aurait aucun sens. Je ne suis que le porteur d'une culture locale qui a été défrichée là-bas et jouée ici. Une culture que je connais et une autre que je porte. Un, je suis double !* » lance l'artiste dans un sourire à la fois franc et doux. « *Le legs de ce qui m'environne aujourd'hui… Peut-être que j'ai bien voulu adopter ce que l'on m'a offert petit…* »
Une vie bien remplie qui s'est toujours écoulée au rythme de l'indolence des marais. Jusqu'à cette soirée de l'hiver 2007 où son ami et conteur Yannick Jaulin l'invite à Nantes le voir jouer dans Forêts de Wajdi Mouawad. Sans savoir que la pièce questionne les origines et que son dramaturge est lui aussi né à Beyrouth, en 1968, Sébastien se laisse submerger. La soirée devient porte ouverte vers cet incon-

nu profond qui sommeille en lui. Ce spectacle provoque l'envoi d'un long message téléphonique à Jaulin : « *Yannick, c'est Sébastien. Écoute, je suis assis dans ma voiture, il faut que je te dise. Je n'en parle pas souvent, mais la pièce m'a tant bouleversé. C'est comme si elle avait ouvert quelque-chose en moi, quelque-chose qui ne pourra pas se refermer. J'ai été adopté à l'âge de neuf mois, je suis né à Beyrouth, pas en Vendée. Mais, tu vois, on m'a tellement aimé depuis que je ne croyais pas avoir besoin d'aller regarder là où c'est noir, mais maintenant, je sais que je dois le faire...* »

Le gars du marais est tout aussi Libanais

Dans l'émotion de la pièce et de ce témoignage, Yannick Jaulin ne comprend pas tout de suite la portée du message. « *Il avait toujours pensé que j'étais du marais breton et sûrement pas d'ailleurs. Pourtant, il s'est immédiatement dit : "Le mec qu'on pensait être du coin en est finalement d'un autre..."* » Une sorte d'évidence qui laisse place à une chance inouïe, « *celle d'être tombée sur quelqu'un qui a passé sa vie à écouter et à raconter les histoires des autres* ». Une chance à double ricochet qui fait que, justement, au printemps 2008, le conteur vendéen est invité à se produire à Beyrouth.

Ce drôle de hasard devient donc magnifique opportunité. « *Yannick me dit : «On y va ensemble !» Et me voilà au Liban, pour retrouver une trace de mes origines, à jouer de l'accordéon diatonique sur des contes et des textes de Jaulin...* » Un électrochoc. Une agréable sensation : le gars du marais est tout aussi Libanais. •••

LA CHRONIQUE

Hervé Hamon
ÉCRIVAIN, ÉDITEUR ET CINÉASTE

IVO LIVI, DIT MONTAND

Cet homme-là, qui est mort voilà tout juste vingt ans, sortait du commun. Au sens strict : dans les années trente, sa famille, communiste et très pauvre, avait quitté l'Italie pour Marseille. Elle fuyait le fascisme à l'œuvre (l'oncle, militant mal-pensant, avait été humilié en public, abreuvé d'huile de ricin, et l'on savait qu'ensuite, ce serait le tour du père, du frère). Les Livi s'étaient installés dans le quartier des Crottes qui portait bien son nom. Le père d'Ivo gagnait quelques sous en fabriquant des balais de paille qu'il vendait ici ou là.

Je me souviens d'avoir accompagné Montand au palais des festivals, à Cannes. C'était au terme de sa vie, un hommage spécial lui était rendu. « *Les types comme moi*, m'avait-il dit, *quand nous entrons dans un endroit comme celui-ci, nous repérons tout de suite les issues de secours. C'est un réflexe qui ne disparaît jamais.* »

La scolarité du jeune Ivo Livi fut très défectueuse. On le qualifierait, aujourd'hui, de « décrocheur ». Et son expérience d'ouvrier manutentionnaire ne fut pas moins décousue. Jeune chanteur « monté à Paris » sur la fin de l'Occupation, Montand ne savait pas vraiment écrire, sa langue était plutôt incertaine. Et pourtant, d'instinct, il sut choisir les meilleurs paroliers, les meilleurs compositeurs – Prévert, Kosma, et tant d'autres.

Si nous l'avions refoulé, cet homme-là, M. Guéant, si nous l'avions reconduit à la frontière, si nous avions exigé de lui qu'il possède tous les papiers, tous les codes, nous aurions perdu à jamais son singulier talent.

Bien sûr, c'était un talent sauvage qui cheminait par d'étranges chemins. *« Quand tu commences à lire, disait Montand, tu commences par qui, par où ? Victor Hugo, Dumas ? Tu es planté devant les rayons, intimidé. Et le premier geste est impensable. »* Mais malgré tout, M. Guéant, malgré tout, Montand, plus que d'autres, a su être Français à Moscou, Français à Hollywood, et même chanter en français des chansons françaises dans le monde entier. Et dénoncer, sans frontières, les totalitarismes à une époque, M. Guéant, où je ne me rappelle pas vous avoir entendu.

C'est au point que nombre de ses concitoyens – le quart, semble-t-il – souhaitaient qu'il fût candidat à la présidence. Ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez, M. Guéant. Et c'est un autre immigré, Costa Gavras, celui-là même qui filma Montand dans *L'Aveu*, entre autres, qui m'expliqua pourquoi ce dernier en était tout remué. « *Tu comprends*, commentait-il, *même si l'on a pour métier le music hall, même si l'on est passionné de dessins animés et de saynètes distrayantes, on n'oublie pas d'où on vient, et l'on est à la fois étonné, flatté, voire bouleversé, que tant de Français, de vrais Français, vous reconnaissent comme possible chef de file.* »

Montand ne s'est pas présenté à la présidence. Il a continué de pousser la chansonnette et de tourner des films. Mais voyez-vous, M. Guéant, il a figuré la France. Et vous, vous la défigurez.

Hervé Hamon est l'auteur avec Patrick Rotman, de *Tu vois, je n'ai pas oublié* (Biographie d'Yves Montand, parue aux Éditions du Seuil).

••• En ce printemps salvateur, les jours passent et avec eux les doutes. Rapidement, Sébastien Bertrand et Yannick Jaulin décident de coucher toutes ces émotions sur papier. « *Parce qu'il y avait urgence à dire. Parce que derrière le voisin, le cousin, le copain, il peut y avoir une personne que l'on croit connaître, mais que l'on ne connaît pas vraiment.* » Ce vécu devient donc Chemin de la Belle-Étoile, du nom de la rue où Sébastien a grandi en Vendée. Un spectacle qui se jouera pour la première fois en juillet 2009 à Avignon, l'année où le dramaturge Wajdi Mouawad est mis à l'honneur.

« Fidèle à ses deux histoires qui s'entrelacent »

La suite, c'est sur les scènes de France et du Liban que Sébastien la partage. Où qu'il se joue, son Chemin ouvre des portes, provoque les rencontres. « *À la fin de chaque représentation, les gens venaient me voir pour raconter leur propre histoire : celle d'un enfant adopté ou d'un parent adoptif.* » Un sujet de l'intime qui remonte jusqu'à la tour ronde de TF1. La première chaîne française s'en empare et envoie une équipe suivre le musicien lors d'un de ses nombreux déplacements au Liban. Le reportage est diffusé en plein cœur de l'été 2011. Devant leur petit écran, près de 6 millions de téléspectateurs se passionnent pour ce témoignage qui mêle racines et identité. À tel point que le portable de Sébastien surchauffe. Malgré lui, il devient plus qu'un témoin, un passeur de ces histoires à la fois si personnelles et universelles. Dans les mois qui suivent, c'est la crèche d'Achrafieh qui est prise d'assaut. Une multitude d'histoires d'adoption se bouscule au portillon.

Ainsi, les archives manuscrites - « *où j'ai retrouvé le double de mon dossier d'adoption, le même qu'il y a chez mes parents à Saint-Jean-de-Monts* » – s'ouvrent plus qu'à leur tour. Des dizaines de femmes et d'hommes veulent savoir d'où ils viennent. Comme Jean-Marc, adopté en 1979 et lui aussi élevé sur la côte atlantique française.

Après un premier voyage seul, « *pour découvrir et sentir le pays* », il était de retour à Beyrouth, en octobre dernier. Cette fois-ci, en compagnie de sa femme et de ses deux enfants. « *Parce que comme pour Sébastien, la crèche, les rues encombrées de Beyrouth... Tout* cela c'est aussi chez moi. » « *Surtout, parce qu'il nous semblait important de transmettre cela à nos enfants* », poursuit Valérie, son épouse. En retrait, bienveillante, sœur Josèphe couve du regard ceux qu'elle appelle ses enfants. « *Vous savez, dit-elle dans un français joliment arabisé, Sébastien, il fait bouger le monde entier dans le Liban grâce à son grand sourire.* »

Encouragé par ces rencontres et « *parce qu'à chaque fin de représentation on me demandait si le texte du spectacle existait* », Chemin de la Belle-Etoile prend la forme d'un livre. « *Un bel objet que j'ai voulu publier dans les deux langues, même si je ne parle pas l'arabe libanais.* »

Préfacé par Catherine Dolto et édité par l'Oiseau indigo, l'ouvrage est comme un trait d'union entre ses deux pays. La Vendée et le Liban où Sébastien Bertrand ne cesse d'ouvrir et de fermer ses valises. Parce que « *son histoire est magnifique*, écrit la psychanaliste. *Parce qu'elle témoigne de la manière dont, en s'adaptant parfaitement à son état de Vendéen, en faisant même flamboyer dans sa musique ses racines d'emprunt, faites siennes par amour, Sébastien Bertrand a toujours laissé palpiter en lui le cœur de Vincent Bouchara. Fidèle à ses deux histoires qui en lui s'entrelacent, il en a fait de l'art et de l'art de vivre, tout simplement.* »

Pierre-Yves Bulteau

© PYB

Sébastien entouré de sœur Josèphe et de Blanche qui l'on aidé dans ses démarches de retour sur son passé.

« En Syrie, il n'y a que chez le dentiste que l'on peut ouvrir la bouche »

Le 22 janvier 2010, 123 migrants débarquaient sur les plages de Bonifacio, en Corse. Kurdes de Syrie, la plupart ont demandé l'asile en France. Fin 2011, certains attendent encore la décision de la Cour nationale du droit d'asile. C'est le cas de la famille kurde dont l'audience a lieu aujourd'hui devant la CNDA.

Leur arrivée sur les côtes corses a été très médiatisée et la gestion du dossier par les autorités, fortement critiquée. En effet, les 123 exilés en provenance de Syrie débarqués le 22 janvier 2010 en Corse ont été détenus, puis transférés le lendemain vers des centres de rétention administrative éparpillés sur le territoire français. Et ce, au mépris de leur droit à un accès « équitable » à la demande d'asile, selon le HCR et les associations de défense des droits de l'Homme. Cette rétention et ses conditions ont été jugées abusives, et les différents juges des libertés et de la détention ont ordonné la libération des centres de rétention où ces personnes avaient été transférées. Sur 81 adultes (le groupe comportait également 42 enfants), 48 au moins auraient déposé leur demande d'asile en France, les autres ont poursuivi leur parcours migratoire. 25 % des requérants ont ensuite obtenu le statut de réfugié devant l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) suite à des décisions rendues en juillet 2010. Suite au rejet de leur demande d'asile par l'Ofpra, plusieurs familles ayant déposé un recours auprès de la CNDA ont déjà obtenu le statut de réfugié.

La famille qui se présente aujourd'hui devant la CNDA a vu son dossier rejeté par l'Ofpra en 2010, au motif que certaines précisions manquaient dans son récit. Le rapporteur revient sur un parcours rendu très difficile par le statut d'apatride (« *ajanib* ») du père de famille, qui fait de nombreux Kurdes de Syrie des « *étrangers dans leur propre pays* » depuis le recensement de 1962. Ce statut donne lieu à de multiples interdictions, ainsi le jeune homme n'a pu poursuivre ses études car on l'a privé du droit d'obtenir une bourse et d'accéder à un logement étudiant, s'est vu interdire de posséder des terres, de se marier officiellement. Des activités politiques et rassemblements,
où la police tire régulièrement sur les manifestants, ont conduit à des persécutions et à plusieurs incarcérations. Relâché, il fuit vers le Liban puis vers la France.

Le rapporteur, soulignant le militantisme établi, la crédibilité du récit et des craintes de la famille, propose une annulation de la décision de l'Ofpra. Visiblement émue, l'avocate revient sur l'injustice et l'arbitraire de la situation des Kurdes apatrides de Syrie, les humiliations subies, l'impossibilité de chaque acte de la vie quotidienne. Avec cette citation : « *j'étudiais le droit, mais je n'avais aucun droit* ».

La famille sortira pourtant radieuse de cette audience et l'auditoire, touché par le plaidoyer de l'avocate et la conclusion du juge. En effet, le juge et ses assesseurs n'ont pas de questions à poser à la famille, semblant se ranger à l'avis du rapporteur. Ainsi la décision sera, espérons-le, positive. Il paraît surtout injuste que cette famille ait dû subir des atteintes manifestes au droit d'asile à son arrivée et attendre aussi longuement pour obtenir cette décision, tant le besoin d'une protection de la France semble évident.

« *En Syrie, il n'y a que chez le dentiste que l'on peut ouvrir la bouche* » a lâché le père de famille à un journaliste. Malgré la sévérité de la répression contre les Kurdes, compte tenu de la difficulté extrême à quitter un territoire aux frontières cadenassées, seules 81 demandes d'asile ont été présentées en France par des personnes de Syrie sur les 10 premiers mois de 2011.

Juliette Sénécat

ALAIN SERRES

Quand le livre jeunesse s'ouvre au monde

© Mira

Il souhaite donner ses lettres de noblesse au livre jeunesse et faire entrer la société dans ses pages… Entretien avec Alain Serres, écrivain pour la jeunesse et directeur des éditions Rue du monde.

Vous avez publié en janvier dernier une lettre ouverte, appelant les critiques littéraires et le monde du livre en général à cesser de considérer les livres jeunesse comme un sous-genre sans valeur… Quelles ont été les réactions ?
Des enseignants, des parents, des bibliothécaires se sont manifestés en très grand nombre. Tous se disent tellement déçus que le livre jeunesse soit ignoré à ce point dans notre pays. Il est grand temps que les médias ne boudent pas ce monde de la création, qu'ils considèrent comme mineur uniquement parce qu'ils portent eux-mêmes un regard condescendant sur les enfants…

On a trop tendance à mettre l'enfant sous cloche.

Est-ce que ce n'est pas lié au genre en lui-même, qui a souvent peint le monde en rose ?
Bien sûr, on a encore trop tendance à mettre l'enfant sous cloche. La société considère l'enfant-élève, l'enfant-dans-sa-famille et, de manière inquiétante, l'enfant-consommateur mais elle ignore encore largement l'enfant-citoyen, l'enfant-partenaire du monde des arts et de la culture.

Y-a-t-il selon vous des thèmes qu'on ne peut pas aborder dans un livre jeunesse ?
Le livre jeunesse a bougé. Aujourd'hui des sujets délicats ou tabous pointent leur nez. On ose parler de la mort, de drames humains, de tensions, mais dès que l'on touche aux questions politiques ou sociales, le livre jeunesse est plus coincé. Nous avons été les seuls à faire un album qui combat l'islamophobie à l'occasion des 10 ans du 11 septembre (*Je m'appelle pas Ben Laden* / Bernard Chambaz-Barroux). Notre série avec Didier Daeninckx qui évoque la colonisation est en quelque sorte un ovni dans le paysage éditorial. Son livre sur Vichy et la collaboration expliquée aux enfants (*Il faut désobéir*) aussi… je pense que l'on peut parler de tout ce qui concerne leur vie aux enfants mais tout en pointant des zones sombres de l'humanité, il est impératif de savoir mettre en avant des lumières. Des solidarités par exemple.

Vous appuyez-vous sur l'actualité pour construire votre ligne éditoriale ?
L'actualité arrive largement aux oreilles des enfants. On a joué à Ben Laden dans les cours d'école ! Les sans-papiers, ils en ont tous entendu parler. La crise, on en cause à table à la maison et elle n'épargne pas les enfants les plus pauvres de notre pays... alors si on veut que le livre jeunesse mérite le label de littérature contemporaine, il se doit d'être aussi dans cette respiration-là.

Le livre est l'espace idéal pour prendre le temps d'interroger notre relation à l'autre.

Vous vous attachez à parler, dans les ouvrages que vous publiez, de l'Autre, de l'étranger, des cultures du monde, de sa richesse... Pourquoi ?
Parce qu'on s'appelle Rue du monde ! Une rue de papier qui va de chaque enfant lecteur jusqu'au bout du monde... Le livre est l'espace idéal pour prendre le temps d'interroger notre relation à l'autre. Penser, chercher entre les mots sa propre voix, et cela dès le plus jeune âge. Avec des livres d'histoire, de contes, de poésie (multilingue parfois !), des documentaires, nous visons à ce que l'enfant ouvre des portes vers toutes les différences.

Avec l'augmentation des expulsions, et la mobilisation des parents et des enfants dans les écoles, pensez-vous que le thème des migrations, du droit d'asile et plus généralement du droit des étrangers soit un thème qu'il faut aborder en littérature jeunesse ?
Il nous faut parler de cela bien sûr. Nous avons de nombreux livres, clairs et fins sur ces sujets. En faisant cet aller-retour indispensable entre la grande Histoire et la petite histoire individuelle de chacun. Les auteurs et les illustrateurs sont sensibles à tout ce qui est humain. Leurs enfants ont des copains qui viennent d'ailleurs et sont parfois en souffrance. Alors notre maison leur ouvre grand les portes, leur offre notre expérience, mais aussi nos exigences éditoriales.
Propos recueillis par M.G.

www.ruedumonde.fr

Une fable sur l'accueil de l'étranger

Hubert Ben Kemoun, ill. Véronique Joffre, *Machin Truc Chouette*, Rue du monde, 2011, 36 p.,17 €. Dès 7 ans..

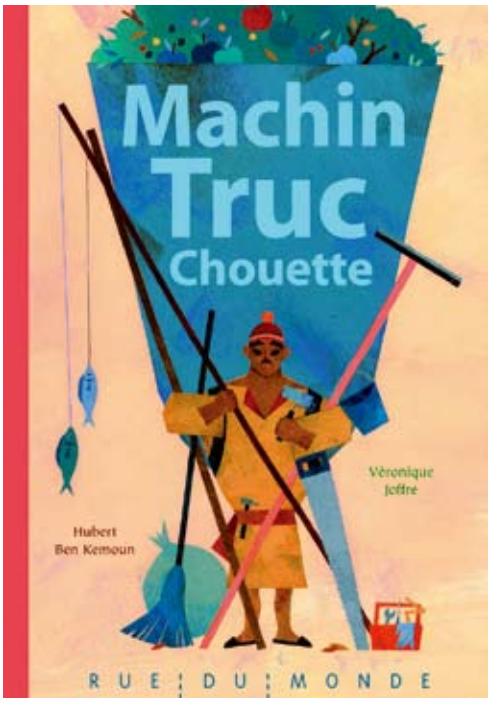

Une fable, toute simple, pour aborder avec de très jeunes enfants le thème de l'accueil de l'étranger. Le récit commence comme un conte, avec l'arrivée dans un village d'un homme venu d'ailleurs, on ne sait d'où, avec un nom imprononçable : c'est bien plus commode de l'appeler Machin Truc Chouette ! D'ailleurs ça n'a pas d'importance... on ne s'intéresse pas vraiment à lui, on le tolère à peine... et, quand il lui prend l'envie de faire venir sa famille ! alors non ! pas de ça, dehors ! Seul un petit garçon, qui aime les histoires venues d'ailleurs que lui raconte Bidule-Truc-Machin va le regretter. À moins que ?...
Le beau grand format du livre laisse une large place aux illustrations, qui, comme le texte, jouent sur la simplicité, voire l'épure, et renforcent le choix d'une évocation symbolique plutôt que du réalisme. Au petit lecteur – et aux « grands » qui l'accompagnent – de voir, s'ils le veulent, si toute ressemblance avec des situations ou des personnages réels est fortuite...

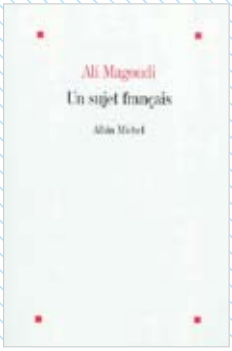

Ali Magoudi, *Un sujet français*, Albin Michel, 2011, 405 p., 22 €.
Psychanalyste et écrivain, Ali Magoudi est né d'une mère polonaise et d'un père algérien. Près de 30 ans après la mort de celui-ci, qui déclarait volontiers que sa vie était un roman, mais qui n'en a pratiquement rien raconté, son fils entreprend une véritable enquête pour reconstituer et comprendre le parcours de cet homme, né en Algérie en 1903, venu à Paris dès les années 20, ayant vécu en Allemagne et en Pologne pendant la guerre. L'enquête est longue, méticuleuse, riche de surprises et de déconvenues. Au-delà du cas particulier d'Abdelkader Magoudi, le récit permet de découvrir de nombreux aspects méconnus de la situation des Algériens entre les deux guerres et pendant l'Occupation.

Chahdortt Djavann, *Je ne suis pas celle que je suis*, Flammarion, 535 p., 21 €.
Dans les années 90, à Paris, une jeune femme iranienne entreprend une psychanalyse. Le roman de Chahdortt Djavann (précédemment auteur de Comment peut-on être français ? et de Je viens d'ailleurs) retrace, séance après séance, les étapes douloureuses de sa « reconstruction ». La question de la langue, de son apprentissage et de son appropriation se pose de façon cruciale. En contrepoint, d'autres chapitres racontent la vie d'une étudiante en Iran, les violences qu'elle subit, ses combats, ses espoirs, ses tentatives de fuite. L'alternance de ces deux récits, dont la tension dramatique monte parallèlement, fait résonner avec force le thème de l'exil.

Florence Dupont, *Rome, la ville sans origine*, Le Promeneur, 2011, 202 p., 22 €
Florence Dupont, spécialiste de littérature latine, analyse en profondeur ce que veut dire être citoyen dans la Rome antique. Un citoyen romain fait-il partie de la nation romaine ? Doit-il s'intégrer à la civilisation romaine ? Alors que les historiens du XIXe siècle ont fait de l'Enéide le « poème national » de Rome, Florence Dupont montre au contraire que « l'Énéide [est] un grand récit du métissage ». Car la notion d'identité nationale n'existe pas dans la Rome antique. En fait, la multiplication des récits d'origine de Rome n'a qu'une seule fonction : se passer de ses origines pour que chacun puisse être pleinement citoyen romain dès l'instant où il le devient. C'est la civilisation romaine qui s'adapte à tous ceux qui deviennent citoyens de Rome. Une leçon à méditer.
Ivan Rubinstein

Shumona Sinha, *Assommons les pauvres*, Éditions de l'Olivier, 2011, 154 p., 14 €
C'est un livre singulier, que l'on hésite à aimer, et qui a même valu à son auteur de perdre son emploi… Car Shumona Sinha, poétesse indienne née à Calcutta, lève un voile amer et boueux sur l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), où elle a exercé comme traductrice. Tampon entre le fonctionnaire en charge du dossier de demande d'asile et le requérant, la narratrice, double de l'écrivain, décrit le rôle ingrat, quasi insupportable, du passeur d'histoires. Elle se perd peu à peu dans les récits des réfugiés, souvent faux, qui la salissent, elle qui a réussi son intégration : « *Évidemment, on ne croyait presque jamais à leurs histoires. Achetées avec le trajet et le passeport, elles allaient jaunir et tomber en miettes avec tant d'autres histoires accumulées avec les années* ». Le discours n'est pas tendre non plus envers « l'Association », où l'on accueille et soulage les réfugiés : « *Il y a une délectation à allaiter les pauvres et les misérables (…) L'œuvre de charité apaise la conscience coupable, (…) on a moins peur des miroirs* ». Mais derrière ce cynisme, l'auteur mène une réflexion qui en dit long sur l'ambiguïté de notre politique d'accueil, ignorante des migrations économiques. « *Les droits de l'homme ne donnent pas le droit de survivre à la misère, (…) Il fallait donc cacher, oublier, désapprendre la vérité et en apprendre une nouvelle.* » À traduire inlassablement ces récits, la jeune femme va perdre les pédales, allant jusqu'à fracasser une bouteille sur la tête d'un étranger, dans un métro parisien. Soumise elle-même à l'interrogatoire, elle confie alors ses plus noires pensées. On n'en ressort pas indemne.
M.G.

NOCES ÉPHÉMÈRES

FILM IRANIEN DE REZA SERKANIAN | 2011 | 1H23

Des films de grande qualité nous apportent un autre regard sur l'Iran, en décrivant des problèmes de société, au travers de destins de femmes. Citons rien que pour 2011 : *Une séparation* de Asghar Fahradi (Ours d'Or Berlin 2011), *Au revoir* de Mohammad Rasoulof (Sélection Un certain Regard Cannes 2011), *Noces éphémères* de Reza Serkanian (Sélection ACID Cannes). Films critiques sur le régime politico-religieux iranien, entraînant de graves ennuis pour les réalisateurs. Ainsi, Panahi, Ghobadi, Rasoulov sont victimes d'une censure impitoyable et passibles de prison. Fahradi est sous haute surveillance, ainsi que le réalisateur franco-iranien Serkanian, qui a dû modifier quatre fois son scénario de *Noces éphémères*. Aller voir ces films est une manière de témoigner de notre solidarité.

Noces éphémères décrit une société qui étouffe les aspirations individuelles. Nous entrons dans un monde familial, dans une petite maison aux nombreux couloirs, patios, alcôves, salles de séjour avec coussins, poufs, tapis moelleux. Chaleur humaine, simplicité des gestes, dominance féminine. À l'étage, vit Hadj le vieux père et grand-père, très affaibli et priant sans cesse : il est mollah. On le respecte, on le supporte, on sait qu'il va mourir. L'un de ses petits-fils est mort à la guerre, sa veuve Maryam vit avec la famille ; son frère, Kazem, qui revient de son service militaire, est promis à sa jeune cousine, qui vit aussi dans la maison. On prépare les fiançailles. Mais une étrange attirance réunit Kazem et Maryam. Comment vivre ce désir naturel dans un monde empreint de coutumes et d'interdictions ? Une solution se dessine : le mariage à durée déterminée, pratiqué dans une ville voisine ! Deux autres événements se déroulent dans la maison : la circoncision des deux plus jeunes garçons, la mort du vieux mollah. Nous participons à cette vie collective et c'est ce qui rend le film si attachant ! L'attention portée aux êtres, soulignée par de longs plans-séquences, comme dans un film intimiste, nous rend les personnages familiers, même s'ils sont éloignés de nous par la culture et les conditions de vie.

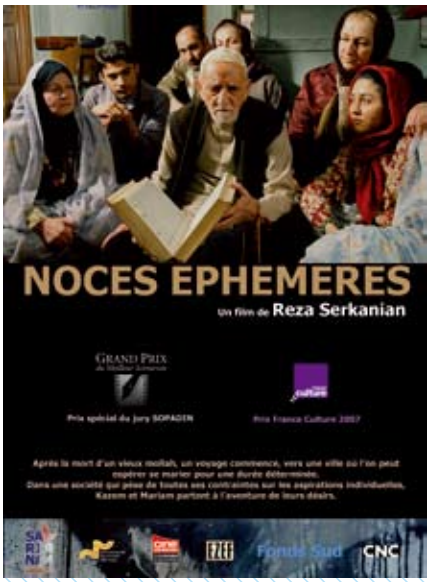

ÉCHOS DE LA MOSTRA (FESTIVAL DE VENISE 2011)

Maguy Chailley, membre de PRO-FIL et jurée au Jury Œcuménique, m'a fait part de ses commentaires sur quelques films italiens, présentés en compétition ou en sections parallèles, traitant de manière explicite du problème de l'immigration :

- ***Terraferma*** de E. Crialese (Prix spécial du Jury) : dans une petite île du Sud de l'Italie, l'arrivée de clandestins par la mer divise le village.
- *Il villagio di cartone* de E. Olmi : un vieux prêtre dont l'église va être démolie retrouve courage et détermination en la transformant en refuge pour clandestins.
- ***Lo sono Li*** d'Andrea Segre : dans une petite ville de la lagune vénitienne, une jeune Chinoise sans papiers se lie d'amitié avec un vieux pêcheur d'origine yougoslave.
- ***Là-bas*** de Guido Lombardi : en Italie, la concurrence entre des immigrés d'Afrique noire et la mafia.

Ces films, la plupart présentés au 33e Festival du Cinéma Méditerranéen de Montpellier, ne sont pas encore distribués en France.

Alain Le Goanvic | *PRO-FIL*

PRO-FIL
est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.

PHOTO

« Des chiffres, un visage » de Bertrand Gaudillère

© Bertrand Gaudillère

Depuis 2007, le photographe Bertrand Gaudillère s'intéresse à la question des sans-papiers en France. Loin des seuls événements spectaculaires qui défraient la chronique, il s'attache à montrer la réalité du quotidien de ceux que l'on désigne comme des clandestins et dont on ne parle trop souvent qu'en termes de statistiques, de pourcentages ou de nombre de reconduites à la frontière.
Il rappelle que, derrière les chiffres, il y a des hommes.
En 2010, il s'est employé à suivre une histoire en particulier, celle de Guilherme, Angolais de 45 ans, père de 2 enfants nés en France. Guilherme vit sur le territoire français depuis neuf ans, et il a échappé à quatre tentatives d'expulsion. Dans *Des chiffres, un visage*, il raconte la lutte menée par un homme qui se bat pour continuer à vivre en France mais aussi celle de centaines d'anonymes voisins, parents d'élèves, citoyens, qui ont décidé de s'élever collectivement contre la politique du chiffre.
Travail photographique rare, *Des chiffres, un visage* raconte avec justesse l'absurdité et la violence de la politique du chiffre mais aussi la force d'une contestation citoyenne qui parviendra à enrayer la machine à expulser.

Lettres adressées au prefet du Rhône demandant la régularisation de Guilherme Hauka-Azanga.

Des chiffres, un visage
Textes et photos : Bertrand Gaudillère/item, Éditions Libel, format : 16 x 21 cm 128 pages juillet 2011 www.editions-libel.fr

Retrouvez les dates d'exposition et de rencontres autour de ce reportage sur **www.collectifitem.com/**

HTTP://FORTRESSEUROPE.BLOGSPOT.COM/

Fortress Europe

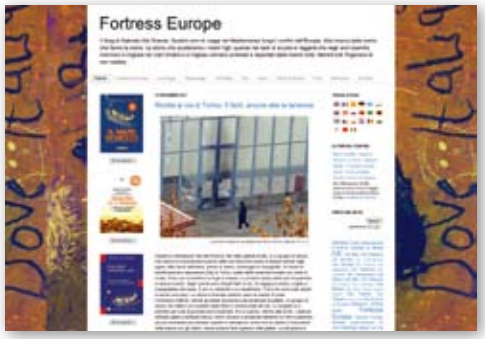

Fortress Europe est un blog crée par Gabriele Del Grande pour témoigner de ce qui se passe aux frontières de l'Europe et notamment à la frontière italienne. De nombreux reportages et vidéos sont publiés sur ce blog qui recense aussi les personnes mortes aux frontières de l'Union européenne. En s'appuyant sur tous les faits relatés dans la presse, Gabriele Del Grande comptabilise en effet les immigrés morts aux frontières. Depuis 1988, au moins 17 738 personnes sont mortes aux frontières de l'Union européenne. En 2011, rien que dans le canal de Sicile, on compte au moins 8 morts par jour. Ces chiffres sont bien en deçà de la réalité car on ne saura jamais le nombre d'hommes et de femmes disparus en mer ou morts en silence, sans que les médias n'en rendent compte.
Ce travail de veille minutieux est fondamental pour rendre compte des conséquences des politiques migratoires européennes.

MIGRATIONS- ÉTAT DES LIEUX 2012

Un outil indispensable pour saisir les conséquences des politiques migratoires

Criminalisés, traqués, soupçonnés, précarisés, les migrants et demandeurs d'asile ont vu, depuis deux ans, leurs droits être piétinés un peu plus. L'obsession statistique, la suspicion généralisée et le retour de discours xénophobes que l'on croyait enterrés, ont entraîné une indigne chasse aux Sans -Papiers touchant indistinctement réfugiés, malades, étudiants ou familles.
L'enfermement, inhumain, absurde et inefficace au regard de la réalité des migrations en Europe est devenu une fin en soi, justifiant pour l'administration la mise en œuvre de moyens toujours plus démesurés.
Le droit d'asile est entré en crise profonde, organisée par l'incohérence des politiques publiques et la réduction de la protection des réfugiés à une variable d'ajustement des politiques de gestion des flux migratoires.
L'accès au séjour s'est transformé en un parcours d'obstacles de plus en plus infranchissables, précarisant gravement, excluant et humiliant des dizaines de milliers d'étrangers et leurs familles.
L'injonction à l'intégration est devenue l'objet de discours et de pratiques discriminatoires, reprenant de manière décomplexée, parfois au plus haut sommet de l'État, les thèses xénophobes portées par l'extrême droite.
L'Europe, elle, s'est cadenassée un peu plus, déployant un arsenal policier et militaire à ses frontières et des stratégies de chantage économique face à l'espoir des « printemps arabes » et à l'impératif de solidarité internationale, de développement et de mobilité humaine.
L'état des lieux que La Cimade publie le 24 janvier a pour ambition de rassembler en un document simple les échos épars, parfois médiatisés mais souvent ignorés, de ces conséquences des réformes engagées ces dernières années.
Il décortique, à partir des constats de terrain réalisés par les militants et militantes de La Cimade dans toute la France, les atteintes aux droits, les conséquences humaines, souvent l'absurdité des politiques menées en notre nom.
Mais ce bilan est également au service d'une ambition plus large. Celle d'illustrer l'impératif d'une rupture avec les choix qui fondent le traitement des étrangers en France et en Europe depuis plus de 30 ans. La Cimade a publié en ce sens en juin 2011, 40 propositions appelant à un retournement des politiques d'immigration, en France et en Europe. Fondées sur la réaffirmation des principes d'égalité, de citoyenneté, de justice, nécessairement au cœur des choix de société, celles-ci ouvrent des voies concrètes, réalisables pour certaines à très court terme.

Cet ouvrage décortique, à partir de constats de terrain, les effets des politiques migratoires menées en notre nom.

Commandez cet ouvrage indispensable pour comprendre les véritables enjeux des politiques migratoires et retrouvez « Inventer une politique d'hospitalité, 40 propositions de La Cimade » sur le site **www.lacimade.org/politiquehospitalite**

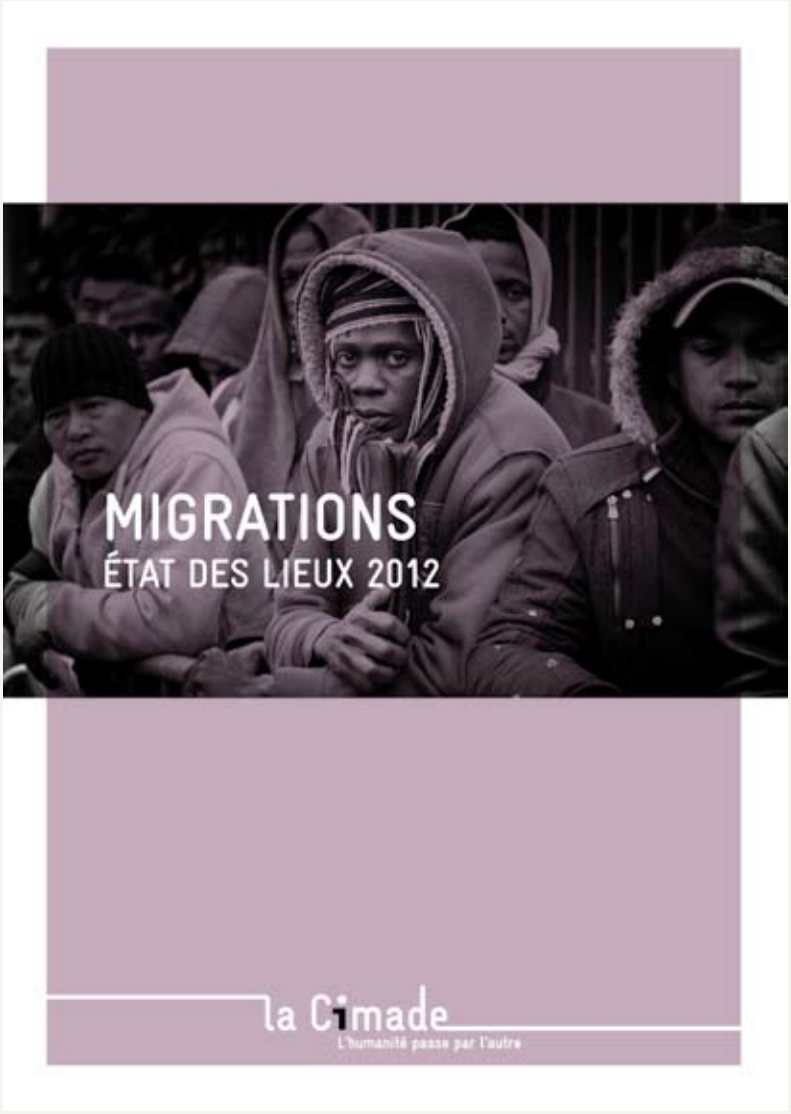

« LES FRANÇAIS,
À FORCE D'IMMIGRATION
INCONTRÔLÉE, ONT
PARFOIS LE SENTIMENT
DE NE PLUS ÊTRE
CHEZ EUX »

Claude Guéant,
17 mars 2011

Et si les faits démentaient les discours ?

Migrations, État des lieux 2012

Un outil indispensable
pour saisir les conséquences
des politiques migratoires
menées en notre nom

104 pages de chiffres clés,
synthèses thématiques, analyses
et témoignages, propositions

Pour le commander rendez-vous sur :
www.lacimade.org

la Cimade
L'humanité passe par l'autre